



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/43/PV.44
8 novembre 1988

FRANCAIS

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 44e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 3 novembre 1988, à 10 heures

Président : M. CAPUTO (Argentine)
puis : M. MEZA (El Salvador)
(Vice-Président)
M. CAPUTO (Argentine)
(Président)

La situation au Kampuchea [23] (suite)

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Projet de résolution
- c) Rapport de la Cinquième Commission

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/43/730)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/43/L.12)
- c) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/43/766)

M. BENNOUNA (Maroc) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord rappeler en ce qui concerne cette situation du Kampuchea l'environnement dans lequel le débat se déroule actuellement au sein de notre assemblée, qui est caractérisé par une nouvelle détente dans les relations internationales et par une revitalisation du rôle des Nations Unies dans le règlement pacifique des différends et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'Assemblée générale, comme elle l'a déjà fait depuis bientôt 10 ans, se penche donc de nouveau sur la situation au Kampuchea afin d'évaluer les résultats des efforts entrepris depuis la quarante-deuxième session et prendre acte des progrès réalisés pour envisager enfin les moyens à mettre en oeuvre pour hâter la solution pacifique de ce conflit.

L'on se souvient en effet que par la résolution 42/3, l'Assemblée générale avait réaffirmé les principes de base qui devraient guider la recherche de toute solution politique d'ensemble de ce problème, et avait indiqué les voies et les moyens qui peuvent contribuer à la solution.

En votant massivement en faveur de cette résolution, la communauté internationale avait déjà rappelé la nécessité du retrait des troupes vietnamiennes du Kampuchea, du rétablissement de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays, et enfin du respect du droit du peuple kampuchéen de décider librement de son sort, sans ingérence extérieure.

Notre assemblée avait, en outre, prié le Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea et notre secrétaire général de continuer leurs efforts, pour contribuer au règlement pacifique d'ensemble de cette question.

La somme des efforts qui ont été investis, depuis la quarante-deuxième session, a certes ouvert des perspectives encourageantes vers une solution politique globale de ce problème.

M. Bennouna (Maroc)

Nous devons relever, en particulier - et avec satisfaction - que, pour la première fois, une réunion informelle a eu lieu qui impliquait toutes les parties kampuchéennes, aussi bien que le Viet Nam et les autres pays intéressés de la région. Cette réunion, qui s'est tenue à Bogor, en Indonésie, du 25 au 28 juillet 1988, a permis aux participants de discuter de tous les aspects de ce problème. Un tel développement encourageant n'aurait certes pas pu aboutir sans l'engagement solidaire et opiniâtre des pays membres de l'ANASE en faveur du règlement pacifique et honorable de ce problème. La poursuite et la consolidation de ce processus de consultations pourraient, nous le souhaitons, mener à une évolution significative de la situation et méritent, en tous cas, d'être encouragées par notre assemblée.

La lutte légitime que mène le peuple du Kampuchea pour recouvrer sa liberté et son indépendance, doit beaucoup aux actions multiformes menées par les Nations Unies et, en particulier, aux efforts soutenus du Secrétaire général. Le dernier rapport sur la situation au Kampuchea rend compte de l'évolution de la mission de bons offices du Secrétaire général, évolution vers la formulation d'un certain nombre de suggestions qui ont été présentées aux quatre parties kampuchéennes, au Viet Nam, à la République lao et aux pays de l'ANASE.

Sur le plan humanitaire, qui demeure l'aspect le plus tragique de ce problème, nous avons pris connaissance avec satisfaction de l'impact des activités de secours coordonnées par le Secrétaire général sur la condition de milliers de réfugiés installés au Royaume de Thaïlande.

Grâce aux contributions généreuses des pays donateurs, des institutions des Nations Unies et des organisations humanitaires, les pays voisins du Kampuchea continuent d'assister, par tous les moyens, les milliers de réfugiés kampuchéens en attendant la création des conditions nécessaires pour leur rapatriement volontaire et définitif.

Pour sa part, le Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea poursuit, avec succès, l'accomplissement du mandat qui lui a été confié en vue de faciliter le dialogue entre toutes les parties.

Nous tenons ici à rendre un hommage particulièrement sincère et vibrant à l'Ambassadeur Massamba Sarré pour le dévouement et le sens des responsabilités dont il a fait preuve tout au long de la période où il a assuré la présidence du Comité

M. Bennouna (Maroc)

spécial. Nous sommes convaincus que Mme l'Ambassadrice Assa Claude Diallo assumera à son tour, avec la même compétence et le même succès, la présidence du Comité spécial pour les années à venir.

La position du Royaume du Maroc sur la question à l'examen est très claire. Elle reflète notre attachement aux principes de la Charte et, en particulier, au respect de l'intégrité territoriale des Etats, au règlement pacifique des différends et au droit des peuples de décider de leur avenir, sans ingérence extérieure, quelle que soit la forme de cette ingérence, son origine ou l'objectif qu'elle poursuit.

Mon pays est en faveur du rétablissement d'un Kampuchea indépendant, démocratique et non aligné. A cet effet, nous appuyons tous les efforts en cours visant à rapprocher les positions en présence, à créer un climat de confiance dans la région et à favoriser l'épanouissement de tous les peuples de la région dans le cadre de relations paisibles et harmonieuses.

M. FLEMING (Sainte-Lucie) (interprétation de l'anglais) : Alors que l'Assemblée examine la situation au Kampuchea, ma délégation voudrait rappeler ce que le Secrétaire général a indiqué dans son dernier rapport (A/43/730). Il y mentionnait que, depuis son rapport de 1987 sur la situation au Kampuchea, les parties kampuchéennes et autres pays intéressés avaient entrepris un processus de dialogue qu'ils semblaient déterminés à poursuivre jusqu'à ce qu'un cadre de règlement politique complet soit convenu. Il disait qu'il s'agissait là d'un développement encourageant qui confirmait que toutes les parties avaient à abandonner la voie des affrontements prolongés et stériles et à rechercher une solution politique par le biais de négociations et d'accommodements authentiques.

Le Secrétaire général signalait également que, si des questions de fond restaient encore à résoudre, il était convaincu que la bonne volonté et la coopération active de toutes les parties intéressées allaient permettre de rétablir la paix au Kampuchea dans des délais raisonnables. Cela mettrait un terme aux souffrances intenses qui ont été le sort tragique de ce peuple de l'Asie du Sud-Est depuis si longtemps et lui permettrait enfin d'envisager un avenir plus stable et plus prospère.

Ma délégation est très encouragée par ce que nous a fait savoir le Secrétaire général. Nous espérons sincèrement que le Gouvernement vietnamien retirera toutes ses forces du Kampuchea aussi rapidement que possible, afin que le peuple martyr du

M. Fleming (Sainte-Lucie)

Kampuchea puisse commencer à reconstruire son pays ravagé par la guerre. A cet égard, Sainte-Lucie suit avec beaucoup d'intérêt les déclarations du Viet Nam concernant le retrait de ses troupes du Kampuchea. Nous espérons que ces déclarations ne sont pas simplement de la propagande politique visant à tromper l'opinion publique internationale. Ma délégation s'empresse d'ajouter qu'une forme de supervision indépendante sera nécessaire pour assurer que le retrait des troupes se réalise conformément à ce qui aura été convenu.

En même temps, ma délégation continue de penser que le simple retrait des forces d'occupation ne suffit pas. Entre autres choses, la décennie d'occupation étrangère a apporté de nombreux changements à l'intérieur du Kampuchea, par exemple, la mobilisation armée de la plupart des citoyens kampuchéens. Lorsque les troupes étrangères quitteront le pays, des mesures devront être prises pour réduire au minimum le chaos et l'anarchie. Etant donné les violations atroces des droits de l'homme qui ont été commises et la présence de différents groupes de Kampuchéens armés, des mesures adéquates doivent être précisées.

M. Flemming (Sainte-Lucie)

Par conséquent, il faut trouver la base d'un cadre de paix fonctionnel et durable. Sinon, il n'y aura ni paix ni sécurité au Kampuchea, mais tout simplement une intensification des combats et de nouvelles effusions de sang. L'expérience historique du peuple kampuchéen montre bien qu'il ne s'agit pas là de simples spéculations auxquelles se livrent certains cyniques et pessimistes. En Afghanistan, l'effusion de sang n'a pas cessé après les accords de paix. La communauté internationale ne doit pas faillir à ses responsabilités morales en cette dernière étape des négociations de paix au Kampuchea. L'Organisation des Nations Unies doit par conséquent continuer d'exercer une autorité morale sur le plan international et des pressions sur toutes les parties intéressées au conflit afin qu'elles trouvent les arrangements appropriés permettant d'éviter, à l'avenir, l'anarchie et les effusions de sang au Kampuchea.

A cet égard, ma délégation recommande le projet de résolution A/43/L.12 sur la situation au Kampuchea à tous les Etats membres de l'Organisation épris de paix. Le projet de résolution réaffirme la position catégorique qui a été celle de l'Assemblée au cours des neuf dernières années en demandant aux Vietnamiens de mettre fin à leur occupation illégale du Kampuchea. Cette résolution demande le retrait des forces vietnamiennes de ce pays frappé par la guerre. Ce principe fondamental n'a pas fait l'objet de compromis. Le deuxième principe que l'Assemblée a toujours cherché à défendre au nom du peuple kampuchéen, à savoir le principe de l'autodétermination, est rappelé avec fermeté dans cette résolution. La sauvegarde de ces deux principes fondamentaux dans la résolution mérite à elle seule le soutien chaleureux de tous les Etats membres. Par ailleurs, le projet de résolution définit les éléments nécessaires à un règlement pacifique et durable au Kampuchea et à une atmosphère propice permettant au peuple kampuchéen de décider du type de gouvernement et du nouvel ordre qu'il souhaite instaurer dans son pays.

La raison d'être de ce texte va bien au-delà de la simple réaffirmation des nobles principes et idéaux consacrés dans la Charte des Nations Unies. Il donne une expression concrète aux mesures qui s'imposent afin d'assurer un retrait effectif des troupes vietnamiennes et l'autodétermination au Kampuchea.

Les horreurs du génocide infligé récemment au peuple kampuchéen restent encore très vivaces dans les esprits de toute la nation kampuchéenne et du monde entier. De même que l'Assemblée a toujours condamné les violations des droits de l'homme

M. Flemming (Sainte-Lucie)

partout dans le monde, elle doit rester fermement résolue à empêcher le retour de ces politiques et pratiques de génocide, que celles-ci soient commises par une force interne au pays ou une puissance intervenante. Ma délégation est très heureuse de constater que les appels lancés à plusieurs reprises ces dernières années, par la communauté internationale en vue de protéger le peuple kampuchéen contre le retour des politiques et des pratiques de génocide ont été entendus. La préoccupation de la communauté internationale devant ces politiques et ces pratiques de génocide ne saurait être ridiculisée par ceux qui prétendent que les allusions à ces horreurs qui figurent dans la résolution représentent une ingérence dans l'aspect interne du conflit kampuchéen. L'Assemblée devrait appuyer chaleureusement le projet de résolution et veiller à ce qu'aucun argument ne détourne les membres de l'Organisation de leurs obligations et de leur responsabilité morale. La perte de tant de vies ne doit pas avoir été vaine.

Enfin, ma délégation prie instamment le Viet Nam, les parties kampuchéennes et les autres pays concernés de saisir l'occasion offerte par le nouveau climat qui règne dans les relations internationales pour faire progresser la cause de la paix au Kampuchea, notamment dans la région de l'Asie du Sud-Est en général. L'esprit de changement et de dialogue ont pris un élan considérable. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont permis d'instaurer une trêve dans les conflits armés qui règnent en Afghanistan, en Iran et en Iraq. Notre secrétaire général poursuit activement ses initiatives de paix en Namibie et au Sahara occidental. Il ne serait pas prudent que des pays continuent à mener une politique d'affrontement. Nous avons là une perspective de paix mondiale, en raison d'une convergence unique d'intérêts et des développements historiques survenus dans notre monde qui devient de plus en plus interdépendant. Nous devons à nos enfants et aux enfants de nos enfants de faire fructifier au maximum ces perspectives de paix.

M. KIRSCH (Canada) (interprétation de l'anglais) : Au cours des années écoulées, nous avons abordé, avec pessimisme, la question cambodgienne. Le maintien de l'occupation du Cambodge par le Viet Nam constitue, pour le Canada, sa plus grande source de préoccupation eu égard à la région de l'Asie du Sud-Est. C'est toutefois avec un sentiment d'espoir que nous prenons la parole, cette année, à l'Assemblée générale, même si les circonstances dans ce Cambodge brisé et ravagé n'ont pas changé de façon notable. Des changements perceptibles sont intervenus

M. Kirsch (Canada)

sur le plan international, notamment eu égard à la paix et à la sécurité. Nous avons assisté à des progrès tangibles et spectaculaires dans le domaine du règlement pacifique d'un certain nombre de conflits régionaux. Certains de ces différends, y compris celui du Cambodge, continuent à solliciter notre courage et notre imagination, mais les succès enregistrés nous permettent d'envisager avec optimisme des solutions significatives.

Dans ce climat mondial encourageant, les quelques événements intervenus dans la région au cours de l'année dernière sont, pour nous, un motif de réconfort. L'annonce faite par le Viet Nam de retirer ses troupes en 1990 et les premières mesures prises à cet égard sont autant de signes qui laissent espérer un changement d'attitude du Viet Nam à l'égard du Cambodge. Nous nous félicitons de la réunion informelle de Jakarta, qui s'est tenue au mois de juillet de cette année, et à laquelle ont assisté les principales parties cambodgiennes, ainsi que les ministres des affaires étrangères de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), le Viet Nam et le Laos.

M. Kirsch (Canada)

Nous nous félicitons des préparatifs minutieux qui ont précédé la réunion et que l'on doit à l'appui précieux du Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, M. Alatas, et de l'orientation positive que les Etats de l'ANASE ont donné à un règlement politique.

Comme le Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada, M. Joe Clark, l'a souligné à l'issue de la réunion informelle de Jakarta :

"Le Gouvernement canadien se réjouit de constater que toutes les parties aient estimé que le processus de cette réunion devait être poursuivi. Nous nous félicitons de la création d'un groupe de travail de hauts responsables chargé d'examiner les aspects spécifiques d'une solution politique et de formuler des recommandations sur la convocation d'une réunion de suivi. Je pense que si toutes les parties sont animées d'une volonté et sincérité politiques, des progrès tangibles sont maintenant possibles."

Le dialogue qui, ces dernières années, s'est instauré entre le Prince Norodom Sihanouk et M. Hun Sen est une preuve de plus de la volonté de rechercher une solution juste et durable à la question cambodgienne. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer l'appui vigoureux du Canada aux efforts déployés par le Prince Sihanouk pour rompre l'impasse et obtenir des progrès importants. D'autres parties intéressées, à l'extérieur de la région, se sont montrées également disposées à aider et favoriser le processus de négociation en prenant des initiatives en vue d'un règlement véritable de la question cambodgienne.

A ce propos, nous rappelons les efforts résolus déployés par le Secrétaire général des Nations Unies et son représentant spécial, M. Rafeuddin Ahmed, pour utiliser leurs bons offices dans la recherche d'une solution politique d'ensemble de ce problème.

Si l'on songe au passé, tous ces facteurs nous renforcent dans notre optimisme : les longues années d'occupation vietnamienne, les tentatives du Viet Nam pour imposer une solution militaire et l'impasse politique qui en a résulté. Pourtant, si l'on examine la situation qui règne à l'heure actuelle, on constate que le Cambodge est toujours occupé par des troupes étrangères, ce que le Canada juge inacceptable. Nous attendons toujours que le Viet Nam concrétise son intention de retirer toutes ses troupes, bien que nous pensions que les premières mesures dans ce sens sont encourageantes.

M. Kirsch (Canada)

Nous devons également reconnaître que, malgré le caractère unique de la réunion informelle de Jakarta en juillet, il ne s'est agi que de discussions préliminaires et d'une première étape. Des discussions plus approfondies à un échelon régional, comme celles qui ont eu lieu à Jakarta le mois dernier, et éventuellement une autre réunion à un échelon politique élevé, sont des préalables essentiels à de nouveaux progrès. C'est pourquoi, il est bien clair que des obstacles majeurs restent à surmonter avant qu'un règlement politique au Cambodge puisse intervenir.

C'est dans l'espoir de surmonter ces obstacles que le Canada appuie depuis de nombreuses années les efforts résolus déployés par les pays de l'ANASE pour aboutir à une paix authentique. Nous nous associons à l'ANASE dans la recherche d'une solution politique d'ensemble dont le Cambodge a tellement besoin. Les principaux éléments de cette solution sont clairs. Il s'agit tout d'abord du retrait de toutes les forces vietnamiennes, qui doit s'effectuer dans le cadre d'une solution politique globale. Cela doit s'accompagner de la cessation de toute ingérence étrangère, facteur que nous jugeons fondamental pour apporter la paix au Cambodge.

Nous sommes également tout à fait favorables à la création d'un gouvernement cambodgien de réconciliation nationale qui serait composé de divers groupes politiques cambodgiens.

Enfin, la communauté internationale doit tout faire pour apporter un appui extérieur, favoriser et renforcer la paix et la stabilité dans la région.

Prises ensembles, ces diverses mesures devraient permettre d'aboutir à une solution pacifique d'ensemble, qui comprendrait le rétablissement et la préservation de l'indépendance du Cambodge, la réaffirmation du droit du peuple khmer de décider de son sort et l'engagement de la part de tous les Etats de ne pas s'ingérer et de ne pas intervenir dans les affaires intérieures d'un Cambodge indépendant. Cela dit, le Canada espère que les différents groupes en présence au Cambodge pourront coexister en harmonie dans un Cambodge nouveau. Je ne puis en terminer avec la question de l'avenir du Cambodge sans dire combien le Canada appuie fermement l'appel figurant dans le projet de résolution dont nous sommes saisis en vue du non-retour aux politiques et aux pratiques d'un passé récent. Le Canada se rappelle avec horreur les récits d'atrocités dont le Cambodge a été le théâtre dans le passé. Nous abhorrons les crimes et les atrocités commis sous le

M. Kirsch (Canada)

régime Pol Pot. Les ravages infligés au Cambodge par ces politiques du passé sont encore présents dans la conscience collective de la communauté internationale. Aussi est-il de notre responsabilité commune de faire en sorte que ces violations sans nom des droits de l'homme, dont nous avons été témoins au Cambodge, ne se reproduisent plus. Nous devons veiller à ce que les prochains gouvernements au Cambodge respectent les droits fondamentaux du peuple, tels qu'énoncés dans la Charte des Nations Unies. Cette responsabilité ne saurait être esquivée. C'est un sujet de préoccupation internationale authentique et légitime. Cela doit faire partie aussi - nous le pensons - de tout règlement durable.

Récemment, c'est ce même sens des responsabilités qui a conduit le Canada à fournir une aide constante aux réfugiés khmers en Thaïlande. Nos amis de l'ANASE continuent de supporter le poids de l'exode actuel, lequel impose un lourd fardeau à leurs sociétés. Nous tenons à remercier le Gouvernement royal qui a donné asile à de nombreux réfugiés khmers et les a encouragés à poursuivre leurs efforts. Pour montrer son soutien, le Canada a consacré des dizaines de millions de dollars à venir en aide aux réfugiés dans ces pays de premier asile, et fourni un appui humanitaire aux éléments du gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique. Plus de 117 000 réfugiés de cette région ont trouvé asile au Canada depuis 1975. Nous en attendons davantage cette année et encore en 1990.

Cela dit, nous reconnaissons que le premier choix des Khmers n'est pas de se réfugier en paix au Canada ou ailleurs. Ils aspirent à retourner chez eux dans un Cambodge pacifique, juste et libre. C'est ce que souhaite aussi le Canada au peuple cambodgien. A cette fin, le Canada appuie l'effort déployé par l'ANASE pour parvenir à une solution politique durable qui apporte au peuple khmer tout ce qu'il mérite légitimement : la paix, la justice, la prospérité et la liberté, une solution qui éviterait l'occupation étrangère ou l'intervention et les atrocités du passé.

Dans cet esprit, le Canada a eu l'honneur, comme par le passé, de parrainer avec 63 autres pays le projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie. Nous nous sommes félicités des nouveaux éléments introduits dans le texte de cette année par les pays de l'ANASE, car il souligne les préoccupations spécifiques exprimées par la communauté internationale. Pour sa part, le Canada voit dans ce projet de résolution les éléments indispensables à une solution d'ensemble au Cambodge, s'ils étaient appliqués dans leur intégralité.

M. Kirsch (Canada)

J'ai commencé cette déclaration en exprimant un certain optimisme et c'est dans cet esprit constructif que je souhaite terminer. Nous souscrivons aux conclusions du Secrétaire général exposées dans son rapport sur la situation au Kampuchea. Le processus du dialogue engagé entre les parties kampuchéennes et les autres pays concernés est des plus encourageants. Le Canada s'associe à ceux qui ont appuyé le projet de résolution dont nous sommes saisis dans le but de favoriser ce dialogue pour bâtir un Cambodge indépendant dans les années à venir.

M. SISILO (Iles Salomon) (interprétation de l'anglais) : Le passage du temps ne peut apaiser la soif de libération du peuple kampuchéen de toute occupation étrangère. Depuis plus de neuf ans, ces forces refusent au peuple kampuchéen le droit fondamental à l'autodétermination et le droit à la dignité d'homme libre de se déplacer sur son propre sol. Depuis neuf ans, les dirigeants des forces étrangères refusent de donner effet aux appels répétés de la communauté internationale, tels qu'ils se manifestent dans l'appui croissant dont bénéficie la résolution des Nations Unies sur le Kampuchea tendant à octroyer au peuple kampuchéen ses droits et libertés fondamentaux.

Il semble enfin qu'il y ait quelque espoir. Ma délégation est encouragée par le rapport du Secrétaire général récemment publié sur la situation au Kampuchea. Le Secrétaire général note qu'il y a certains indices indiquant que toutes les parties souhaitent trouver une solution politique au problème. Est-ce que cela serait finalement le début de la fin? Tel est l'espoir sincère de mon gouvernement. Mais le chemin est encore long et sinueux. Les forces étrangères continuent d'occuper le Kampuchea. Il reste encore beaucoup à faire avant que le peuple kampuchéen puisse véritablement se déclarer aussi libre que la plupart des membres de l'Assemblée générale.

Ma délégation est également encouragée de voir que la communauté internationale a rapidement reconnu que certains faits positifs sont intervenus dans la question. Cela se reflète dans le projet de résolution présenté cette année sur la situation au Kampuchea. Il est significatif que l'idée essentielle du projet de résolution reste inchangée. Dans le projet, l'Assemblée déplore, à juste titre, la présence continue de forces étrangères au Kampuchea, demande le retrait de ces forces et réaffirme la nécessité pour tous les Etats de respecter strictement les principes de la Charte des Nations Unies. Ma délégation appuie pleinement le projet de résolution et les principes qu'il préconise et défend.

M. Sisilo (Iles Salomon)

Parmi ces principes figure le droit d'un peuple à l'autodétermination. Pour exercer ce droit de façon effective, le peuple kampuchéen doit être libéré de l'occupation et du contrôle étrangers. Mais cela ne suffit pas. Il y a véritablement, parmi les Kampuchéens, la peur que ne se répètent les atrocités du régime précédent. Ce n'est qu'en éliminant également cette peur que la communauté internationale pourra garantir que le peuple kampuchéen est en mesure d'exercer son droit à l'autodétermination en toute liberté et sans ingérence extérieure.

Ma délégation reconnaît qu'il importe que la communauté internationale s'attaque à ces préoccupations. On rappelle, dans le projet de résolution de cette année, l'opinion exprimée dans le rapport du Secrétaire général de 1985 à savoir que :

"le non-retour aux politiques et pratiques universellement condamnées qui ont marqué un passé récent..." (A/40/759, par. 13)

est l'un des principaux éléments d'un règlement politique global. Ma délégation appuie l'opinion selon laquelle cet élément fait référence à toutes les politiques et pratiques universellement condamnées qui ont marqué le passé récent du Kampuchea, notamment les atrocités commises entre 1975 et 1978, de même que toutes les autres violations des droits de l'homme commises depuis. Il convient de noter que l'invasion et l'occupation d'un petit pays par une puissance étrangère et l'installation dans ce pays d'un régime fantoche sont également des pratiques universellement condamnées.

Ma délégation estime également que l'élément de "non-retour" contenu dans le projet de résolution de cette année devrait être vu comme une déclaration morale de protestation contre les violations des droits de l'homme commises par le régime précédent. Ce n'est pas une déclaration politique tendant à empêcher un parti légitime de partager le pouvoir au Kampuchea dans le cadre d'un futur gouvernement de réconciliation nationale; ce n'est pas non plus une tentative visant à prescrire une forme de gouvernement spécifique pour le Kampuchea. Il ne s'agit que de la responsabilité de la communauté internationale de veiller à ce que les atrocités qui ont été perpétrées contre l'humanité au Kampuchea, dans le passé, ne se répètent pas. Les violations des droits de l'homme sont la préoccupation de la communauté internationale dans son ensemble et la défense des droits de l'homme un principe sacré de la Charte des Nations Unies. Nous, membres de la communauté

M. Sisilo (Iles Salomon)

internationale, devons avoir la volonté politique de défendre ces principes, en particulier s'il s'agit de créer des conditions favorables à l'autodétermination et à une paix véritable au Kampuchea.

Ma délégation voudrait également exprimer son appui à l'initiative régionale qui a été prise sur la question. La réunion informelle de Jakarta, qui s'est tenue en juillet dernier, a vu pour la première fois la réunion de toutes les parties directement intéressées et d'autres parties concernées. Nous sommes heureux d'apprendre qu'une nouvelle série de négociations est prévue pour janvier 1989.

Ma délégation est également heureuse de voir l'intérêt actif manifesté par le Secrétaire général pour la question kampuchéenne. Lui-même et son représentant spécial, M. Rafeeuddin Ahmed, ont suivi de près les échanges diplomatiques qui ont eu lieu. Ils ont également été régulièrement en contact avec les parties et pays intéressés. Ma délégation appuie pleinement les efforts que déploie le Secrétaire général dans la recherche d'une solution pacifique pour le Kampuchea.

Nous sommes également heureux de noter que le Prince Sihanouk et Hun Sen tiendront leur troisième série d'entretiens du 5 au 7 novembre 1988, presque immédiatement après le vote sur ce projet de résolution. Un vote très largement favorable au projet de résolution servirait les efforts du Prince afin d'obtenir une solution juste et pacifique pour sa patrie déchirée.

Le Secrétaire général a tout à fait raison quand il déclare dans son rapport le plus récent qu' :

"Un plan de règlement global doit être conforme aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et protéger efficacement les intérêts fondamentaux des parties intéressées et, en premier lieu, ceux du peuple kampuchéen."

(A/43/730, par. 24)

Dans le projet de résolution sur le Kampuchea, les éléments indispensables d'un règlement global sont identifiés avec succès. Le projet de résolution mérite notre appui unanime et total. Les Iles Salomon se sont portées coauteur du projet de résolution et notre vote sera l'affirmation du droit à l'autodétermination, de la préservation des libertés fondamentales et des droits de l'homme, et de la dignité, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du peuple kampuchéen.

M. JABBI (Sierra Leone) (interprétation de l'anglais) : Le Président de la Sierra Leone, dans son allocution prononcée à l'Assemblée au début de la présente session, vous a rendu hommage, à vous personnellement, Monsieur le Président, et à votre pays, l'Argentine, à l'occasion de votre élection à la

M. Jabbi (Sierra Leone)

présidence de l'Assemblée générale en cette quarante-troisième session ordinaire. Je souhaite, en toute humilité, renouveler ces hommages et renouveler également ceux qui ont été adressés à votre prédécesseur, M. Peter Florin, de la République démocratique allemande, et au Secrétaire général Pérez de Cuéllar.

La délégation de la Sierra Leone remercie le Secrétaire général de son rapport actuel sur la situation complexe au Kampuchea. Le rapport, à notre avis complet et profondément révélateur, contient des détails qui suscitent à la fois satisfaction et préoccupation.

M. Jabbi (Sierra Leone)

Nous nous réjouissons que le Secrétaire général et la communauté internationale tout entière aient continué d'accorder une attention prioritaire au problème kampuchéen sous tous ses aspects.

Nous notons avec satisfaction les intensifs contacts et négociations portant sur un large éventail de sujets, qui ont eu récemment lieu pour rechercher un règlement politique au problème kampuchéen. Nous nous félicitons tout particulièrement des initiatives du Secrétaire général relatives au Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea ainsi que du travail intensif et constructif de M. Rafeeuddin Ahmed, Représentant spécial du Secrétaire général.

La réunion informelle de Jakarta (JIM) est un jalon important sur la voie qui mène à une paix générale et durable au Kampuchea. Le grand mérite de cette réalisation diplomatique remarquable, qui laisse bien augurer de futurs succès, revient aux Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et à la Chine. A notre avis, l'initiative de Jakarta est un instrument adapté à la recherche de la solution pacifique du conflit kampuchéen. A cet égard, nous nous félicitons que la communauté internationale ait appuyé aussi largement cette initiative et espérons que celle-ci et d'autres tout aussi utiles, notamment celle du Mouvement des pays non alignés, se compléteront harmonieusement, ce qui permettra d'atteindre au plus vite l'objectif, à savoir l'instauration d'un Kampuchea indépendant et prospère.

Les dégâts matériels considérables au Kampuchea et dans les Etats voisins et la misère de plus en plus grande du peuple kampuchéen que le conflit continue d'engendrer affligent profondément ma délégation. Tout en reconnaissant le rôle utile joué par le système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les gouvernements à titre individuel pour endiguer le problème considérable des réfugiés, force nous est toutefois de constater que non seulement le nombre de réfugiés kampuchéens augmente mais que leur condition se détériore rapidement.*

Ces dernières semaines, notre mission permanente à New York a reçu des dizaines de lettres manuscrites émanant de réfugiés kampuchéens qui se trouvent dans des camps d'évacuation situés le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea et ailleurs, dans lesquelles ils donnent des détails alarmants sur leur

* M. Meza (El Salvador), Vice-Président, assume la présidence.

M. Jabbi (Sierra Leone)

condition et demandent à mon gouvernement de les aider à restaurer la paix dans leur pays débarrassant [leur] territoire de toutes les forces d'occupation vietnamiennes.

Ces lettres reflètent les sentiments de millions de Kampuchéens dont certains ont été forcés de fuir leur pays pour vivre ailleurs, généralement dans une pauvreté et une misère abominables. Le Gouvernement et le peuple du Sierra Leone compatissent profondément au sort du peuple kampuchéen qu'une fois de plus nous assurons de notre appui indéfectible à sa cause.

En conclusion, permettez-moi de souligner que nous persistons à croire que le règlement d'ensemble du problème kampuchéen passe par le retrait de toutes les troupes étrangères. Il est donc regrettable que, bien que la communauté internationale ait exigé régulièrement et à l'unanimité le retrait des troupes étrangères, comme en témoignent de nombreuses résolutions de l'Assemblée et d'autres instances, les forces d'occupation demeurent dans ce pays. La communauté internationale est donc dans l'obligation d'adopter les mesures qu'il convient pour restaurer l'indépendance et l'intégrité territoriale du Kampuchea et prévenir toute menace ultérieure aux droits de l'homme du peuple kampuchéen.

M. SHARMA (Inde) (interprétation de l'anglais) : Plusieurs événements importants se sont produits depuis que l'Assemblée générale a débattu l'année dernière du point de l'ordre du jour intitulé "La situation au Kampuchea". Les pays de la région ont pris une importante initiative - la réunion informelle de Jakarta - qui a permis aux parties au conflit kampuchéen de se rapprocher pour travailler à l'élaboration d'une solution en dialoguant et négociant entre elles. Les discussions qui se sont engagées entre le Prince Sihanouk et Hun Sen sont une importante initiative qui a grandement contribué au renforcement du processus. Le Mouvement des pays non alignés a pris l'initiative de créer un comité. Cette initiative et la réunion informelle de Jakarta sont complémentaires et viennent se renforcer mutuellement et, bien sûr, le Mouvement des pays non alignés appuie l'effort que constitue la réunion informelle de Jakarta. Il n'y a pas eu jusqu'à présent de percée significative; d'ailleurs, un certain nombre d'obstacles demeurent. Cependant, une brèche a été ouverte, il y a maintenant un dialogue, ce qui n'était pas le cas auparavant, il y a une évolution, donc il y a des raisons d'espérer.

M. Sharma (Inde)

Le rapport du Secrétaire général en date du 21 octobre reflète cet optimisme prudent :

"... Les différentes parties kampuchéennes et les autres pays intéressés ont engagé un dialogue qu'ils semblent résolus à poursuivre jusqu'à la mise au point conjointe d'un cadre en vue d'un règlement politique global. Il s'agit là d'une initiative encourageante, qui confirme que toutes les parties souhaitent abandonner la voie de la confrontation prolongée et stérile et parvenir à un règlement politique par le biais de négociations véritables et de concessions mutuelles." (A/43/730, par. 23)

Le point de vue de ma délégation sur la question kampuchéenne est bien connu. Ma délégation a une double préoccupation. Notre première préoccupation est d'atténuer les conséquences désastreuses pour le peuple du Kampuchea des politiques du régime de Pol Pot. Depuis l'élimination de ce régime, le Kampuchea a travaillé dur à la relance économique et à la reconstruction politique et sociale. Ses efforts ont été appuyés par des parties importantes de la communauté internationale et par la coopération de différentes institutions tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. Le Gouvernement et le peuple indiens ont été heureux d'être de quelque secours. Nous continuerons de coopérer avec le Gouvernement et le peuple de la République populaire du Kampuchea à la tâche gigantesque de reconstruction du pays.

Note deuxième préoccupation s'inscrit dans le cadre de la recherche d'une paix durable dans la péninsule Indochinoise en particulier et en Asie du Sud-Est en général. Les liens qui unissent l'Inde aux peuples de ces régions remontent à plusieurs siècles et ont toujours été étroits. L'Inde ne peut rester indifférente aux événements qui s'y produisent. Nous avons toujours affirmé qu'il ne pouvait y avoir de solution militaire au problème kampuchéen. L'ingérence et les pressions militaires ne peuvent qu'aller à l'encontre du but recherché. Ce qu'il faut, c'est une approche équilibrée qui tienne compte des soucis de sécurité et autres de tous les pays de la région et du besoin d'éliminer toute ingérence extérieure. Les événements de l'année dernière se sont largement inscrits dans cette perspective et ma délégation, une fois encore, exprime sa satisfaction à ce sujet.

M. Sharma (Inde)

L'Inde reconnaît le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea à Phnom Penh comme le gouvernement légitime représentant le peuple du Kampuchea. Nous estimons que la République populaire du Kampuchea devrait pouvoir occuper sa place légitime au sein de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, il convient de souligner que rien dans cette politique ne nous empêche d'appuyer le processus actuellement en cours pour trouver une solution juste et durable à la question kampuchéenne. Nous avons appuyé les réunions informelles de Jakarta. Nous avons le privilège d'être membre du Comité des pays non alignés sur le Kampuchea et nous avons été en contact avec le Prince Sihanouk, qui s'efforce sincèrement de réaliser un règlement politique.

C'est compte tenu de l'approche dont je viens de parler que ma délégation a pris position sur le projet de résolution dont nous sommes saisis. Elle estime que ce texte constitue une amélioration par rapport aux résolutions adoptées les années précédentes. Il n'accorde aucune légitimité à un groupe qui, selon ma délégation, ne saurait y prétendre. Il souligne l'appui apporté aux initiatives régionales. Le projet est plus équilibré en ce qui concerne l'énoncé des éléments nécessaires à une solution juste et durable. Le peuple kampuchéen et, en fait, la communauté internationale tout entière ne peuvent qu'appuyer pleinement l'appel aux "non-retour aux politiques et aux pratiques d'un passé récent, qui ont été universellement condamnées". Cela est d'autant plus important que les informations reçues sur les camps de réfugiés kampuchéens ne laissent guère entendre que le groupe odieux de personnes responsables des pires atrocités dans l'histoire du Kampuchea ait véritablement changé d'attitude.

Ma délégation se félicite des améliorations contenues dans le projet de texte cette année. Mais malheureusement, il contient toujours certaines dispositions que ma délégation ne peut appuyer. Nous sommes également très déçus de voir qu'aucun effort ne semble avoir été fait pour trouver un consensus entre toutes les délégations intéressées au premier plan. Nous espérons qu'un tel effort aurait été fait, notamment cette année, alors que d'autres questions délicates et controversées aboutiront peut-être à des résolutions de consensus. C'est pour ces raisons que nous regrettons de ne pouvoir voter pour le projet de résolution. Cependant, cela ne modifie nullement notre appui aux efforts diplomatiques actuellement en cours pour trouver une solution au problème kampuchéen.

Mme MAUALA (Samoa) (interprétation de l'anglais) : Il est tragique que nous devions nous réunir une fois de plus pour examiner la question du Kampuchea. Pratiquement 10 années se sont écoulées depuis que les troupes vietnamiennes ont envahi le Kampuchea et mis en place le régime fantoche à Phnom Penh. Depuis lors, durant neuf ans, nous avons adopté chaque année des résolutions demandant au Viet Nam de retirer ses forces du Kampuchea et de faire de ce pays une nation à nouveau libre et indépendante. Malheureusement, le Viet Nam s'est obstiné dans son refus de tenir compte des nombreux appels de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il retire ses troupes dans le cadre d'un règlement politique négocié. En revanche, il a annoncé le retrait unilatéral de 50 000 soldats vietnamiens du Kampuchea d'ici la fin de 1988 et le retrait du reste des troupes d'ici 1990.

Ce n'est pas la première fois que le Viet Nam annonce de tels retraits de ses troupes du Kampuchea. Nous savons par expérience que ces prétendus retraits de troupes par le Viet Nam ne sont que de simples relèves d'unités. Si le Viet Nam avait été véritablement décidé à retirer ses troupes du Kampuchea, il aurait pu aisément le faire dans le cadre de la solution proposée dans les diverses résolutions adoptées par l'Assemblée au cours des neuf dernières années.

Mais il est encore temps pour le Viet Nam de respecter les vœux de la communauté internationale. Il peut le faire à la présente session en votant pour le projet de résolution dont nous sommes saisis. Ce dernier décrit clairement les principales composantes qui, si cette résolution était appliquée, pourraient fournir une solution juste, durable et globale au problème du Kampuchea. Il s'agit du retrait des forces étrangères du Kampuchea sous une supervision et un contrôle efficace, de la mise en place d'une autorité administrante provisoire, de la promotion de la réconciliation internationale sous la conduite du Prince Norodom Sihanouk, du non-retour aux politiques et aux pratiques d'un passé récent qui ont été universellement condamnées, du rétablissement et la préservation de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de la neutralité et du non-alignement du Kampuchea, de la réaffirmation du droit du peuple kampuchéen de décider de son sort et de l'engagement de la part de tous les Etats de ne pas s'ingérer et de ne pas intervenir dans les affaires intérieures du Kampuchea.

Mme Mauala (Samoa)

Il est évident que le projet de résolution dont nous sommes saisis traite des questions clefs du problème kampuchéen. Il est de l'intérêt même du Viet Nam de veiller à la mise en oeuvre de ces éléments. Agir différemment ne ferait que prolonger l'isolement du Viet Nam et ses déboires économiques. Un règlement rapide du conflit kampuchéen créerait un climat propice à la coexistence pacifique entre le Viet Nam et ses voisins et permettrait par conséquent une plus grande coopération économique et commerciale entre les pays de l'Asie du Sud-Est.

Dans sa hâte de voir le retrait des troupes vietnamiennes du Kampuchea, la communauté internationale ne devrait pas méconnaître l'autre aspect du problème kampuchéen, à savoir la réapparition éventuelle des politiques de génocide et des pratiques odieuses du régime de Pol Pot, qui ont provoqué la mort d'environ un million de Kampuchéens entre 1975 et 1978. C'est pour cette raison que nous appuyons la mise en place d'une force internationale de maintien de la paix pour empêcher que le chaos et l'anarchie ne se développent profitant du vide en matière de sécurité créé par un retrait précipité du Viet Nam. Durant la période qui suivrait le retrait des troupes vietnamiennes, il conviendrait aussi de mettre en place une autorité administrante provisoire, qui maintiendrait l'ordre jusqu'à ce qu'un gouvernement quadripartite efficace de réconciliation nationale, composé des quatre factions kampuchéennes, soit en mesure de prendre le pouvoir. Ces arrangements contribueront à faire en sorte qu'aucune faction ne soit en mesure de s'emparer du pouvoir et de dominer les autres factions.

Une solution politique globale au Kampuchea peut être trouvée par les parties intéressées. Nous saisissons cette occasion pour féliciter l'Indonésie et ses partenaires de l'ANASE d'avoir convoqué la réunion informelle de Jakarta en juillet dernier. C'est là un progrès important car c'était la première fois que toutes les parties directement intéressées au problème kampuchéen et d'autres pays concernés participaient à une réunion chargée d'examiner expressément la question. Nous demandons instamment à toutes les parties de poursuivre leurs efforts pour surmonter les obstacles dans la voie conduisant à la paix au Kampuchea et espérons que cela mettra un terme au cauchemar et aux grandes souffrances du peuple kampuchéen et permettra le rétablissement de leur droit à l'autodétermination, à

Mme Mauala (Samoa)

l'abri de toute intervention extérieure. Comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport de 1988 sur la situation au Kampuchea :

"Un plan de règlement global doit être conforme aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et protéger efficacement les intérêts fondamentaux des parties intéressées et, en premier lieu, ceux du peuple kampuchéen."

(A/43/730, par. 24)

M. WALTERS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Pour la première fois depuis presque 10 ans, nous avons des raisons d'être prudemment optimistes quant à l'avenir du Cambodge. Au cours des six derniers mois, il y a eu une intense activité diplomatique concernant le conflit cambodgien et certains signes de progrès. Il s'est agi de l'annonce faite par le Viet Nam au mois de mai qu'il retirerait 50 000 soldats du Cambodge d'ici à la fin de 1988, de la réunion informelle de Jakarta, qui s'est tenue à la fin du mois de juillet et des pourparlers spéciaux sur le Cambodge entre les Vice-Ministres des affaires étrangères de l'Union soviétique et de la Chine qui ont eu lieu à Beijing à la fin du mois d'août.

En outre, d'autres voies susceptibles de mener vers un règlement du problème cambodgien sont vigoureusement explorées. Elles comprennent l'examen, ici, à l'Assemblée générale, de la résolution révisée de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est relative à la "Situation au Kampuchea", la réunion à Jakarta, au début du mois, du Groupe de travail de la réunion informelle de Jakarta, qui continue d'explorer les moyens d'instaurer une paix durable dans cette terre ravagée par la guerre, et la réunion qui va prochainement avoir lieu à Paris entre le Prince Sihanouk et Hun Sen, le soi-disant président du Conseil du régime fantoche du Viet Nam à Phnom Penh.

Un règlement acceptable de ce conflit tragique doit permettre au peuple cambodgien de décider de son propre avenir, sans manipulation ni intimidation de l'intérieur ou de l'extérieur. Ce règlement doit être fondé sur le retrait complet de toutes les forces vietnamiennes du Cambodge, afin qu'il soit mis fin, le plus tôt possible, à cette occupation étrangère. Nous espérons vivement que Hanoi tiendra son engagement de procéder à un retrait partiel avant la fin de cette année. Il y a, cependant, peu de signes qui indiquent un mouvement important de retrait des forces vietnamiennes du Cambodge. Nous devons nous assurer également que le retrait de Hanoi n'ouvrira pas la voie au retour au pouvoir des Khmers rouges, éventualité à laquelle les Etats-Unis et la communauté internationale sont totalement opposés.

Mon gouvernement a récemment adopté une résolution conjointe du Congrès relative au Cambodge, qui a été signée par le Président Reagan. Elle reflète le profond sentiment bipartite que l'on éprouve aux Etats-Unis en faveur du retrait total des forces vietnamiennes et du non-retour au pouvoir des Khmers rouges. La

M. Walters (Etats-Unis)

résolution appelle toutes les parties à "respecter l'intégrité territoriale du Cambodge" et à

"refuser l'asile aux Khmers rouges qui chercheraient à renverser un nouveau gouvernement cambodgien souverain".

Elle demande instamment à la communauté internationale

"d'utiliser tous les moyens dont elle dispose pour empêcher un retour au pouvoir de Pol Pot, des dirigeants des Khmers rouges et de leurs forces armées, afin que le peuple cambodgien soit véritablement libre de poursuivre l'autodétermination sans être hanté par le spectre de la coercition, de l'intimidation et de la torture, éléments connus de l'idéologie des Khmers rouges."

Enfin, elle demande aux pays qui fournissent aide, soutien et asile aux Khmers rouges, en particulier des armes et du matériel militaire, de s'abstenir de le faire.

Parallèlement à ces principes qui, à notre avis, doivent régir tout règlement global de la situation tragique au Cambodge, il y a un certain nombre de mesures éventuelles concernant les Khmers rouges qui doivent être examinées de façon sérieuse et pressante. Ces mesures comprennent la tenue d'élections sous supervision internationale. Nous ne pouvons imaginer que le peuple cambodgien vote volontairement pour le retour au pouvoir des Khmers rouges. Une autre mesure essentielle est la mise à l'écart de Pol Pot et des autres dirigeants des Khmers rouges qui sont responsables au premier chef des crimes perpétrés contre le peuple cambodgien et des violations massives des droits de l'homme fondamentaux. Une troisième mesure est l'organisation d'une forme de supervision internationale ou l'envoi d'une force de maintien de la paix. Il faudrait aussi prévoir le désarmement de toutes les factions sous supervision internationale. Enfin, des mesures devraient être mises au point pour arrêter toute fourniture d'armes de l'étranger de façon équilibrée et symétrique. Nous pensons qu'une combinaison de ces mesures ou d'autres méthodes pourraient se révéler efficaces. Après la mise en oeuvre de ces mesures, la communauté internationale devrait se tenir prête à aider le peuple cambodgien à procéder à la réinstallation des réfugiés et au relèvement de son pays ravagé par la guerre.

M. Walters (Etats-Unis)

Les Etats-Unis pensent que la meilleure voie à suivre pour la communauté internationale est de continuer d'appuyer le Prince Sihanouk et les forces de résistance non communistes dans leur lutte courageuse pour un Cambodge libre et indépendant. Du fait qu'ils constituent une solution de plus en plus viable à la fois pour les Vietnamiens et pour les Khmers rouges, ils peuvent et doivent jouer un rôle clef dans un règlement qui répondra aux intérêts bien compris du peuple cambodgien. Nous tenons le Prince Sihanouk pour le leader indispensable de tout futur gouvernement de coalition au Cambodge.

Il est vital que tous les pays épris de paix continuent de s'opposer fermement à l'occupation du Cambodge par le Viet Nam. Nous pensons que les efforts menés sur le plan international pour mettre le Viet Nam au ban des nations ont permis, au fil des ans, de faire comprendre à Hanoi ce qu'il lui en coûtait et que les signes récents, encore qu'ils ne soient pas concluants, d'un changement d'attitude du Viet Nam témoignent de leur efficacité. Dans la situation actuelle, le Viet Nam ne peut et ne doit pas participer pleinement aux activités économiques et diplomatiques mondiales. Il en résulte que l'économie du Viet Nam s'est désintégrée alors que celle des autres pays de l'Asie du Sud-Est est prospère. Tant que le Viet Nam ne se sera pas retiré du Cambodge, il ne pourra espérer s'attaquer sérieusement à ses maux économiques et sociaux. Par conséquent, non seulement les Cambodgiens mais également les Vietnamiens continuent de souffrir du fol aventurisme militaire de Hanoi.

Sans aucun doute, l'occupation illégale du Viet Nam reste aujourd'hui la cause principale du conflit au Cambodge, et le retrait rapide de toutes les forces vietnamiennes - nous pensons qu'il y a encore plus de 100 000 soldats vietnamiens dans le pays - est la clef du règlement de cette situation tragique. Les Etats-Unis se sont associés à la vaste majorité des pays du monde pour condamner l'occupation du Viet Nam et ont demandé à Hanoi de retirer ses forces et de négocier un règlement acceptable pour toutes les parties. Nous pensons que ce n'est que par un règlement politique qu'on pourra mettre fin aux souffrances du peuple cambodgien et rétablir la stabilité régionale. Notre objectif est un Cambodge libre et indépendant qui ne soit pas une menace pour ses voisins.

Bien que Hanoi ait annoncé à plusieurs reprises ces dernières années que ses troupes allaient bientôt se retirer, le peuple cambodgien continue d'endurer la douleur et l'humiliation que lui inflige l'occupation de sa patrie par le

M. Walters (Etats-Unis)

Viet Nam. L'influence et la main du Viet Nam dans le pays se font sentir dans tous les aspects de la vie et de la société cambodgiennes. Les Vietnamiens, appelés par euphémisme "conseillers", sont présents à tous les niveaux, ou presque, du gouvernement à Phnom Penh et sont chargés de surveiller toutes les unités militaires cambodgiennes. Il y a également des rapports troublants sur les tentatives faites par Hanoi pour apporter des changements démographiques au Cambodge par l'implantation d'un certain nombre de colonies vietnamiennes.

Néanmoins, le Viet Nam, comme tous les oppresseurs depuis des temps immémoriaux, n'a pu briser l'esprit indomptable du courageux peuple cambodgien. Plutôt que de se soumettre humblement aux tentatives de Hanoi d'asseoir son hégémonie sur le Cambodge, des milliers de résistants se sont rangés sous la bannière de la résistance non communiste pour essayer de chasser les envahisseurs de leur pays. Leurs efforts ont été encouragés par le profond mécontentement populaire que suscite le régime fantoche de Heng Samrin.

Outre l'impact qu'elles ont eu sur le Cambodge et son peuple, l'invasion et l'occupation persistante de ce pays par le Viet Nam constituent une menace directe pour la sécurité de la Thaïlande, qui est un ami de longue date et un allié des Etats-Unis, et pour la stabilité de toute la région. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est a réagi contre ce danger avec vigueur et efficacité. Elle a regroupé l'opposition internationale à l'occupation du Cambodge par le Viet Nam et a encouragé la croissance de la résistance cambodgienne non communiste pour en faire une force militaire et politique viable qui lutte pour un Cambodge libre et indépendant.

M. Walters (Etats-Unis)

Les Etats-Unis ont noté avec intérêt la volonté d'Hanoi exprimée à plusieurs reprises de retirer 50 000 soldats d'ici à la fin de 1988 et le reste de ses troupes d'ici à 1990, quelle que soit la situation politique, économique ou militaire qui existera à cette époque. Nous espérons que le Viet Nam respectera ces échéances ou parviendra même à les avancer, et nous resterons vigilants. Dans le cadre d'une autre mesure positive, Hanoi a récemment répété qu'il était prêt à permettre à des observateurs étrangers de venir au Cambodge surveiller le retrait des 50 000 soldats qu'il a annoncé. Malgré ces signes encourageants, des incertitudes profondes demeurent. Même si Hanoi retirait 50 000 de ses soldats, le contingent d'environ 70 000 hommes qui resterait au Cambodge empêcherait une véritable réconciliation nationale. En outre, les Etats-Unis continuent de douter de la promesse du Viet Nam de quitter le Cambodge d'ici à 1990, étant donné que les annonces de retrait faites dans le passé se sont avérées par la suite n'être que des rotations de troupes. La communauté internationale a le droit d'attendre que la promesse verbale du Viet Nam soit suivie d'un retrait effectif.

Pour terminer, je voudrais soumettre plusieurs points importants à la considération de l'Assemblée :

Premièrement, les Etats-Unis continueront d'appuyer les efforts que déploie l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) pour trouver une solution négociée à cette tragédie. Depuis le début du conflit, l'ANASE a été au premier plan dans la recherche de la paix. En concentrant l'attention internationale sur le Cambodge, elle a été notre conscience, en veillant à ce que le monde n'oublie pas.

Deuxièmement, les Etats-Unis appuient fermement le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous pensons que sa nouvelle rédaction reflète mieux la situation actuelle au Cambodge tout en maintenant en tant que priorité mondiale la nécessité d'un retrait des forces vietnamiennes. Le projet de résolution répond au double objectif de mon gouvernement à l'égard du Cambodge : d'une part, le retrait immédiat, inconditionnel et complet de toutes les forces vietnamiennes du Cambodge, d'autre part, le non-retour au pouvoir de Pol Pot et de ceux qui lui sont proches chez les Khmers rouges.

Troisièmement, l'invasion et l'occupation du Cambodge par le Viet Nam sont illégales. Cette assemblée a exigé à plusieurs reprises, par une majorité écrasante, que le Viet Nam se retire du Cambodge. Nous devons le faire de nouveau,

M. Walters (Etats-Unis)

dans l'espoir que nos voix conjointes persuaderont le Viet Nam de concrétiser par les actes ses paroles conciliantes. C'est de cette façon que nos votes ici peuvent contribuer à la réalisation d'un règlement pacifique au Cambodge.

Quatrièmement, le peuple cambodgien doit déterminer lui-même son propre avenir. Nous sommes convaincus que pour réaliser cet objectif éminemment raisonnable et humanitaire il faut faire en sorte que les Khmers rouges ne puissent jamais plus exercer leur contrôle sur le destin du pays. Le retrait total des forces vietnamiennes reste cependant la première condition du règlement de ce conflit.

Le peuple cambodgien a souffert suffisamment longtemps. Il mérite d'avoir le droit de déterminer sa propre forme de gouvernement, sans ingérence extérieure. Il est en droit d'attendre que nous fassions de notre mieux. La communauté internationale, pour qui le mot "Cambodge" est synonyme de tragédie, devrait tout faire pour que le Cambodge soit à nouveau une terre de douceur, indépendante et débarrassée des conflits.

M. MAKSIMOV (République socialiste soviétique de Biélorussie)

(interprétation du russe) : Les événements positifs enregistrés sur la scène internationale sont évidents. Grâce à leurs efforts conjoints, de nombreux Etats ont créé les conditions indispensables au contrôle de la course aux armements et à la réalisation d'un désarmement réel, à la réduction de la menace d'une guerre nucléaire et au déblocage de conflits régionaux complexes.

On observe également une évolution dans le sens d'un règlement politique concernant le Kampuchea. Cette évolution vient des propositions réalistes et concrètes des Gouvernements de la République populaire du Kampuchea, de la République socialiste du Viet Nam, de la République démocratique populaire lao, de l'Indonésie et d'autres pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

La RSS de Biélorussie s'est toujours prononcée en faveur d'un règlement politique des problèmes liés au Kampuchea dans l'intérêt du peuple kampuchéen, de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est. Nous nous sommes félicités de la déclaration du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea datée du 27 août 1987 concernant la réconciliation nationale et de la décision du Viet Nam de retirer 50 000 de ses soldats du Kampuchea avant la fin de l'année 1988 et

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

d'opérer un retrait complet d'ici à 1990. Tout cela a fait réellement progresser la situation au Kampuchea et a créé des conditions propices à la réunion officieuse de Bogor, en Indonésie, au cours de laquelle il a été convenu que le retrait des troupes vietnamiennes du Kampuchea, l'exclusion de tout retour à la politique et des pratiques de génocide du régime de Pol Pot et la cessation de toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures du Kampuchea constituaient des problèmes clefs étroitement liés.

La position du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea et les efforts qu'elle déploie pour instaurer le plus tôt possible la paix dans le pays ont été appuyés par tous ceux qui ont participé à la Conférence internationale pour la réconciliation nationale au Kampuchea, et pour le dialogue et la coopération en Asie du Sud-Est, qui a eu lieu début août à Phnom Penh à l'initiative de l'Organisation pour la solidarité avec les peuples d'Asie et d'Afrique.

Tout en se félicitant des accords intervenus à Bogor, de nombreux Etats considèrent à juste titre la réunion informelle comme un développement plus poussé du dialogue visant à trouver des solutions susceptibles de répondre aux aspirations du peuple kampuchéen et de contribuer à la normalisation de la situation en Asie du Sud-Est. Cette réunion a fait prendre conscience à toutes les parties au conflit qu'un règlement politique était la seule solution possible.

Dans les conditions actuelles, il est à notre avis essentiel de contribuer concrètement au renforcement du réalisme et des efforts déployés pour rétablir la paix et permettre une réconciliation nationale au Kampuchea. Il faut à cet égard éviter tout acte ou toute mesure qui entraverait ou compromettrait le processus entamé à Bogor, à savoir l'harmonisation des intérêts des quatre parties kampuchéennes et des Etats intéressés. Il ne faut laisser passer aucune occasion d'avancer vers une solution au problème kampuchéen.

C'est pourquoi nous partageons le point de vue émis ici selon lequel il est indispensable d'entamer un nouveau chapitre dans la coopération entre les pays de l'Asie du Sud-Est sur le problème kampuchéen au sein des Nations Unies et de créer les conditions permettant aux Nations Unies de jouer un rôle positif dans le règlement du problème kampuchéen. Nous notons avec satisfaction la proposition de la République socialiste du Viet Nam et la République démocratique populaire lao tendant à parvenir, entre l'Indonésie et d'autres pays de l'ANASE, à un accord au

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

cours de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale sur un projet de résolution concernant le Kampuchea, qui reflèterait le plein appui de l'Assemblée générale aux efforts des pays de l'Asie du Sud-Est et des parties kampuchéennes visant au règlement pacifique du problème kampuchéen et qui demanderait de tenir régulièrement informées les Nations Unies de tout progrès accompli dans ce domaine.

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

Malheureusement, cette proposition n'a pas été adoptée. Aujourd'hui l'Assemblée générale est saisie du projet de résolution A/43/L.12. Il reflète précisément de nouvelles tendances positives de la situation qui évolue autour du Kampuchea. Il contient notamment des dispositions sur le non-retour au Kampuchea des politiques et pratiques d'un passé récent qui ont été universellement condamnées. Par ailleurs, le projet ne reflète pas pleinement l'atmosphère qui a marqué la réunion informelle de Jakarta et maintient certaines dispositions à caractère conflictuel et subjectif, qui ne permettent pas à notre délégation d'appuyer ce projet de résolution dans son ensemble.

Les efforts des Nations Unies auraient été beaucoup plus productifs si l'Assemblée générale avait opté pour le renforcement et le développement des tendances positives autour du problème du Kampuchea pour le résoudre au plus vite par des moyens politiques. Le règlement politique du problème kampuchéen, la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est ne peuvent être obtenus que grâce à la bonne volonté et aux efforts de toutes les parties. La reconnaissance du droit du peuple kampuchéen au libre choix de son système socio-politique revêt ici une importance fondamentale. Aux Nations Unies, tous les Etats sont tenus de contribuer à la création d'un climat politique propice au développement et au parachèvement fructueux des négociations sur le règlement de la situation autour du Kampuchea.

M. MAHBUBANI (Singapour) (interprétation de l'anglais) : Le Prince Norodom Sihanouk, que l'on reconnaît maintenant de façon universelle comme étant le véritable porte-parole du Cambodge, aurait décrit les tragédies épouvantables vécues par son peuple comme étant la réalisation de l'ancien oracle cambodgien prévoyant une période difficile pour les Khmers. L'oracle disait : "Vous serez dévorés par les crocodiles dans l'eau et déchirés par les tigres sur terre". Sous la pression très forte de la communauté internationale, les forces d'occupation étrangères, les tigres, n'auront d'autre choix que de quitter bientôt le sol cambodgien. Notre devoir aujourd'hui est de veiller à ce que ce sol ne soit pas immédiatement réoccupé par les crocodiles, les Khmers rouges, qui ont exterminé un million de la population du pays au cours des trois ans et neuf mois de leur occupation du Cambodge. Imaginez un instant que cette salle soit le Cambodge : imaginez que cette salle soit sur le point d'être occupée par une force qui, à un moment donné, a tué un délégué sur sept, vous commencerez alors à comprendre les craintes du peuple cambodgien.

M. Mahbubani (Singapour)

Le peuple cambodgien se trouve face à un dilemme cruel. La plupart des pays sauteraient de joie à l'idée d'être libérés de l'occupation étrangère. Le peuple cambodgien serait heureux d'être libéré de l'occupation vietnamienne; mais il n'a aucunement le désir de tomber entre les mains des Khmers rouges. Toute solution durable au problème cambodgien doit traiter de la même façon les tigres et les crocodiles. C'est ce qui explique les difficultés singulières auxquelles font face les Nations Unies et la communauté internationale pour trouver un plan de paix pour le Cambodge.

Pour aider le peuple cambodgien à traverser cette mauvaise passe, il faut tout d'abord analyser sans passion les causes de ses difficultés. Le conflit cambodgien, comme de nombreux autres conflits régionaux, a été encouragé par les grandes puissances qui l'ont utilisé comme arène pour faire avancer leurs intérêts opposés. Il est maintenant clair que le Viet Nam a décidé de façon peu sage d'envahir le Cambodge avec l'aide massive d'une grande puissance et cette grande puissance a maintenant complètement changé l'ordre de ses priorités. On a décidé que le Cambodge et le Viet Nam qui étaient considérés dans le passé comme des avantages, ne sont plus maintenant que des problèmes, sinon des albatros autour de son cou, alors qu'elle essaie de réparer ses liens avec une autre grande puissance asiatique. Ces deux puissances voient maintenant un intérêt commun à coopérer et à se concentrer sur le développement économique national.

Ces développements sont à la fois pleins de promesses et de dangers pour les Cambodgiens. Dans la mesure où ils ont mené à un désir commun de mettre fin au conflit cambodgien, nous devrions nous en féliciter. Cependant, lorsque les grandes puissances s'unissent pour résoudre leurs problèmes, les intérêts de nombreux petits pays ont été sacrifiés et peuvent l'être. Nous lançons donc un appel à ces grandes puissances, leur demandant de ne pas ignorer les craintes des Cambodgiens et la voix de la communauté internationale telle qu'exprimée dans notre projet de résolution.

Le Viet Nam ne peut certainement tirer aucune satisfaction de la convergence des intérêts des grandes puissances. Pendant 10 longues années, au mépris de la volonté de la communauté internationale, il a continué d'occuper le Cambodge, convaincu que l'appui financier et matériel de sa grande puissance amie ne cesserait jamais. L'histoire a montré depuis longtemps les dangers de la dépendance par rapport à une grande puissance. Sans appui extérieur et privée

M. Mahbubani (Singapour)

de ses propres ressources naturelles, l'occupation vietnamienne du Cambodge se terminera bientôt. Un retrait est inévitable. Au fait, il pourrait même se produire avant la date limite de 1990 que les Vietnamiens se sont fixée.

L'autre grande leçon de l'histoire que l'on peut tirer de tout cet exercice est que le Viet Nam aurait dû entendre la voix des Nations Unies en 1979 plutôt qu'en 1989. S'il avait entendu la première résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies et retiré ses forces à ce moment-là, il se serait vu épargner les 10 années douloureuses et stériles qu'il lui a fallu endurer pour son occupation du Cambodge. Les Nations Unies peuvent aussi être fières du fait que sa constance morale et son dévouement aux principes de la Charte des Nations Unies aient porté leurs fruits. C'est cette position sans compromis des Nations Unies qui nous a finalement menés au bord d'un règlement politique complet du problème. Tous ceux qui disent aujourd'hui, et qui l'ont déjà dit, que ces débats annuels sur la situation au Kampuchea ont été des exercices futiles devraient maintenant repenser leur position et reconnaître honnêtement que ces débats annuels ont eu un impact historique majeur.

Maintenant qu'un retrait se dessine, il est essentiel que la communauté internationale examine l'autre aspect de l'équation cambodgienne. C'est pourquoi le projet de résolution de cette année contient un membre de phrase tiré du rapport du Secrétaire général en date du 17 octobre 1985, qui dit qu'un élément essentiel d'un règlement politique devrait être le "non-retour aux politiques et aux pratiques universellement condamnées encore récemment en usage". (A/40/759, par. 13)

M. Mahbubani (Singapour)

Ce membre de phrase reflète un consensus internationalement accepté et ne mentionne aucun groupe en particulier. Il pourrait faire référence aussi bien aux politiques des forces d'occupation qu'au Khmers rouges. Mais son inclusion dans le projet de résolution de cette année soulève deux questions évidentes. Premièrement, si le facteur khmer rouge est si important, pourquoi n'y a-t-on pas fait référence dans les résolutions des années antérieures? Deuxièmement, en le faisant maintenant, ne nous ingérons-nous pas dans les affaires intérieures du Cambodge et ne créons-nous pas un précédent qui pourrait être utilisé contre l'un d'entre nous?

Ces questions sont légitimes, et il est plus facile de répondre à la première qu'à la seconde. Un examen attentif du paragraphe 10 de la déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea - déclaration approuvée à plusieurs reprises à chaque session de l'Assemblée générale dans les résolutions que nous avons adoptées - montre que des éléments spéciaux ont été inclus pour empêcher le retour au pouvoir par la force des Khmers rouges ou de toute autre faction cambodgienne armée. Il y a même un appel à la mise en place d'une force de maintien de la paix des Nations Unies. Cette année, cependant, nous avons dû renforcer les références aux Khmers rouges parce que, dans les 10 dernières années d'occupation étrangère, les Khmers rouges n'ont pas représenté une menace réelle pour le peuple cambodgien. Tant que les tigres parcouraient le Cambodge, les crocodiles se gardaient bien de sortir de l'eau. C'est la perspective du départ des tigres qui pourra faire sortir les crocodiles de l'eau.

Quant à la seconde question, le projet de résolution ne viole aucun des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. La partie essentielle en demeure le fait que les forces étrangères doivent partir pour que le peuple cambodgien puisse choisir son propre avenir. Etant donné la situation exceptionnelle du Cambodge et les souffrances que ce pays connaît depuis si longtemps, le projet de résolution propose également que, comme dans le cas de la Namibie, des arrangements intérimaires soient établis, jusqu'à ce que les Cambodgiens puissent choisir leur propre gouvernement. Cela est absolument vital si nous voulons qu'il y ait une paix durable au Cambodge.

Les questions du Cambodge et de l'Afghanistan ayant été débattues de façon presque simultanée à l'Assemblée générale depuis près de 10 ans, des comparaisons sont inévitablement faites entre ces deux conflits. En Afghanistan, les accords

M. Mahbubani (Singapour)

prévoient le retrait des troupes étrangères, mais restent relativement silencieux quant aux dispositions internes à prendre à la suite d'un tel retrait. Or, dans la situation cambodgienne, il est impossible de faire une distinction semblable aussi simple entre les aspects internes et externes du problème. Permettez-moi d'expliquer pourquoi.

Le Viet Nam a souvent dit dans sa propagande que l'armée vietnamienne est allée au Cambodge pour arracher le peuple cambodgien aux politiques de génocide de Pol Pot. Il y a de bonnes raisons d'être sceptique à ce sujet vu la longue histoire du Viet Nam pour affirmer son hégémonie régionale en Indochine. Le Viet Nam a également installé au pouvoir à Phnom Penh d'anciens cadres khmers rouges dont le passé n'était pas sans tache. Les préoccupations exprimées au sujet des Khmers rouges ne peuvent pas être ignorées. Comme le Prince Norodom Sihanouk l'a souligné, un règlement vague ou imprécis, permettant aux Khmers rouges de saisir le pouvoir après un retrait vietnamien, ne ferait que fournir un "prétexte en or" aux Vietnamiens d'envahir à nouveau. Le Prince Sihanouk a récemment dit à la presse que le Viet Nam et ses alliés avaient refusé de sanctionner une force de maintien de la paix internationale parce qu'ils veulent que la guerre civile se répande. D'après l'International Herald Tribune du 2 novembre 1988, le Prince a dit :

"Alors les Vietnamiens, s'étant retirés, pourraient prétendre qu'ils doivent retourner au Cambodge pour protéger le peuple des Khmers rouges, étant donné que personne d'autre n'est capable de le faire, et la communauté internationale approuvera."

Personne n'est mieux placé que le Prince Sihanouk pour comprendre ce qui est le mieux pour le Cambodge. C'est un homme d'Etat expérimenté et un patriote. La communauté internationale devrait donc accorder une attention particulière à ses préoccupations qui représentent le distillat d'une sagesse acquise au cours de nombreuses années d'expériences amères. Le Prince Sihanouk est, par-dessus tout, un réaliste politique. Il accepte que les Khmers rouges doivent avoir un rôle à jouer dans un Cambodge libéré, mais ce ne doit pas être un rôle dominant. Tous, y compris les Khmers rouges, ont accepté ce fait. Le Viet Nam ne doit plus jamais avoir de prétexte pour menacer l'indépendance cambodgienne, qui est sur le point d'être rétablie après bientôt 10 années de lutte. C'est pourquoi, à la réunion

M. Mahbubani (Singapour)

informelle de Jakarta tenue en juillet de cette année, les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont accepté le paragraphe 6 de la déclaration du Président de la réunion, qui précise que :

"les deux questions essentielles - qui sont reliées entre elles - du problème kampuchéen sont d'assurer le retrait des forces vietnamiennes du Kampuchea, retrait devant s'effectuer dans le contexte d'une solution politique globale, et d'empêcher que ne se renouvellent les politiques et pratiques de génocide du régime de Pol Pot..." (A/43/493, par. 6)

En conclusion, permettez-moi de reconnaître que le projet dont nous sommes saisis n'est pas parfait. Il aurait peut-être dû nommer de façon explicite le Viet Nam en tant qu'envahisseur. Peut-être aurait-il pu y avoir une référence plus forte aux Khmers rouges. Cependant, nous croyons que la communauté internationale est plus soucieuse de la portée politique fondamentale du projet de résolution que de quelques détails de libellé. En énonçant clairement les éléments principaux d'un règlement politique global, ce projet de résolution tend à exprimer le point de vue d'une partie aussi large que possible de la communauté internationale et à veiller à ce que le règlement de paix soit durable. Nous avons des raisons de croire que beaucoup de ceux qui ne voteront pas en faveur de ce projet de résolution en sont secrètement satisfaits. Nous espérons toutefois que, dans les années à venir, ils ne regretteront pas de ne pas avoir saisi l'occasion qui leur est offerte aujourd'hui de signifier clairement tant aux tigres qu'aux crocodiles d'avoir à laisser le peuple cambodgien tranquille. Ceux qui la saisiront aujourd'hui en votant pour le projet de résolution peuvent être sûrs que des millions de Cambodgiens les en remercieront du fond du coeur.

M. MOUMIN (Comores) (interprétation de l'anglais) : L'année 1988 apparaîtra dans les annales de l'Organisation comme l'année la plus propice à la paix et à la sécurité internationales, une année au cours de laquelle de nombreux foyers de tension ont enfin vu l'aube d'une solution souhaitable.

En Afghanistan, après neuf années d'occupation soviétique, neuf années de souffrances indicibles infligées au peuple afghan, les autorités soviétiques ont enfin compris, au début de cette année, qu'ils ne pouvaient ni vaincre les valeureux combattants de la liberté afghans ni continuer à ignorer l'opinion internationale qui désapprouvait leur occupation de ce pays. Par conséquent, ils ont opté pour la décision sage et louable de retirer leurs forces d'Afghanistan.

S'agissant de la question de la Namibie, on semble assister à une évolution positive vers l'application, par l'Afrique du Sud, de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

S'agissant de la question du Sahara occidental, les parties au conflit ont accepté le plan de paix qui leur a été présenté par le Secrétaire général de notre organisation en collaboration avec le président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine. Il s'agit là d'étapes encourageantes dans notre recherche de coexistence pacifique et ma délégation regrette profondément que la question du Kampuchea ne puisse figurer parmi ces dernières. Nous aurions pu être très reconnaissants au Viet Nam s'il avait suivi l'exemple de l'Union soviétique et retiré ses troupes du Kampuchea. Il n'est cependant pas trop tard : le Viet Nam peut encore prendre une décision avisée avant la fin de 1988.

Dix années ont passé. Pendant 10 étés et 10 hivers les Kampuchéens ont été victimes de souffrances indicibles sous l'occupation de milliers de troupes vietnamiennes et sous l'oppression du régime fantoche installé par le Viet Nam. Pendant 10 ans, le Viet Nam a fait tout ce qui était en son pouvoir pour renforcer son régime fantoche au Kampuchea, mais tous ses efforts ont échoué lamentablement. Après 10 années de résultats négatifs, le Viet Nam ne ferait-il pas mieux, à l'instar de l'Union soviétique, d'opter pour la sagesse et retirer ses forces du Kampuchea, afin de permettre aux Kampuchéens de choisir eux-mêmes leurs dirigeants? L'occupation militaire et l'oppression exercées par un Etat à l'encontre d'un autre Etat a rarement réussi - alors pourquoi poursuivre cet exercice futile dont le seul tribut est la condamnation internationale?

M. Moumin (Comores)

Le moment est venu pour le valeureux peuple du Viet Nam de comprendre qu'il n'a d'autre choix que de profiter du climat propice de cette année pour chercher à sortir de façon honorable d'une situation où il n'y a pas de victoire possible. Nous leur disons : retirez vos troupes du Kampuchea et vous serez accueillis en tant que membre honorable de la communauté internationale.

Ma délégation a toujours appuyé les résolutions sur la question du Kampuchea, et elle s'est toujours portée coauteur de ces résolutions, mais, cette année, nous nous réjouissons encore davantage de le faire en raison des efforts méritoires déployés par les pays de l'ANASE en vue d'offrir au Viet Nam une possibilité de sortir honorablement de cette impasse et, ce faisant, de manifester un désir authentique de parvenir à une solution pacifique.

Nous espérons que de nombreuses délégations auraient préféré que le Viet Nam soit condamné, dans cette résolution, pour son occupation du Kampuchea. De nombreux pays qui d'ordinaire sont coauteurs de cette résolution auraient souhaité une résolution libellée en des termes plus vigoureux. Cependant ma délégation a une grande confiance en la sagesse des pays de l'ANASE et se félicite de leur attitude positive et réaliste dans la recherche d'une solution politique.

Les Comores sont fermement convaincues que l'Organisation a pour tâche essentielle d'appuyer et d'encourager les efforts véritables qui permettront d'aboutir à une solution politique du problème. L'Organisation devrait résister à toutes les tentatives des Etats Membres de se servir de cette instance pour marquer des victoires politiques contre leurs adversaires. Ma délégation est convaincue que cette résolution devrait être soutenue par tous les pays épris de paix.

M. LOHIA (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (interprétation de l'anglais) : La Papouasie-Nouvelle-Guinée tient à s'associer aux représentants des Etats Membres qui ont appuyé le projet de résolution sur la situation au Kampuchea présenté à l'Assemblée générale.

La question kampuchéenne figure depuis 10 ans à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cela fait 10 ans que la population kampuchéenne vit dans un territoire occupé par plus de 100 000 troupes étrangères à l'intérieur de ses frontières. Cela fait 10 ans que le peuple kampuchéen a été victime de génocide, d'esclavage, de famine et d'autres actes de cruauté et d'abus des droits de l'homme et des droits civils perpétrés par les Khmers rouges et le régime

M. Lohia (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

fantoches. Cela fait 10 ans que, par crainte de la persécution, des milliers de Kampuchéens sont devenus réfugiés ou déplacés à la recherche d'un asile dans des pays tels que la Thaïlande et ailleurs pour se réinstaller.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est fermement convaincue que tous les membres permanents du Conseil de sécurité, le Secrétaire général des Nations Unies, dans sa mission de bons offices, ainsi que toutes les parties au conflit doivent coopérer dans la recherche d'un règlement négocié de la question du Kampuchea.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite des signes positifs manifestés par les différentes parties au dialogue et des discussions diplomatiques relatives à l'avenir du problème kampuchéen, mais elle estime aussi que tout plan de règlement doit véritablement refléter et protéger les intérêts du peuple kampuchéen.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée tient à réaffirmer que la stabilité de l'Asie du Sud-Est ne peut être garantie que si la paix est restaurée au Kampuchea et si les droits du peuple kampuchéens sont universellement respectés. La Papouasie-Nouvelle-Guinée félicite les institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que les agences de volontaires tels que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM), et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui ont mis en oeuvre avec efficacité et succès des programmes d'aide humanitaire en faveur des personnes déplacées du Kampuchea.

Le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée félicite également les pays membres de l'ANASE, notamment la Thaïlande, pour leur tolérance et leur soutien. Non seulement ils ont accepté de nombreuses personnes déplacées qui ont traversé leurs frontières, mais ils ont également sollicité le soutien de la communauté internationale à une solution juste et durable du problème kampuchéen.

M. Lohia (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Le projet de résolution dont nous sommes saisis indique clairement que nous souhaitons non seulement le retrait inconditionnel des forces vietnamiennes du Kampuchea, mais aussi des arrangements conçus pour empêcher que les Khmers rouges ne reviennent au pouvoir au Kampuchea, lorsque les Vietnamiens seront partis et si ils partent. Le projet de résolution est vaste et bipartite, et il demande spécifiquement un règlement négocié du conflit kampuchéen. Cela pourrait être facilité par la convocation d'une conférence internationale sur le Kampuchea, tenue sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite de la portée de ce projet de résolution et espère qu'il servira de tremplin à de futures initiatives dans la région en faveur du Kampuchea et des milliers de réfugiés et de personnes déplacées qui ont été soumises à d'indicibles souffrances pendant ces dernières décennies.

Je me félicite de ce projet de résolution, qui tend à réaffirmer le droit du peuple kampuchéen de décider de son sort, à l'abri de toute ingérence de la part d'autres pays. Des milliers de réfugiés et de personnes déplacées du Kampuchea méritent notre soutien sincère.

M. ENGO (Cameroun) (interprétation de l'anglais) : Le titre du point 23 est approprié dans la mesure où il attire tout particulièrement l'attention sur la situation grave au Cambodge.

Par suite de circonstances qui lui ont été imposées, le peuple kampuchéen n'a pu, pendant plus d'une décennie, profiter de la renaissance apportée par le redressement économique et le développement social spectaculaire de l'Asie. Brutalisé par des forces militaires étrangères supérieures, affaibli par le pouvoir et l'humiliation d'une occupation ou d'une présence armée étrangère, brisé dans son esprit par la frustration et les luttes internes induites, ce peuple a été privé de son droit à l'autodétermination et sa nation a perdu la chance de participer pleinement à la vie nationale. Bien pire, il doit chercher à exercer un simple droit résiduel, celui de se réfugier individuellement dans les pays voisins et ailleurs.

Une décennie de conflits et de privations, c'est beaucoup trop à une époque où la Charte des Nations Unies interpelle la conscience universelle sur les questions de vie et de mort que sont la paix et la sécurité internationales. C'est dangereusement trop long pour écarter les éléments de discorde qui tendent à détruire les rudiments de l'édification réussie d'une nation au Kampuchea.

M. Engo (Cameroun)

Cherchant à utiliser le mécanisme international pour qu'on lui vienne en aide, le peuple kampuchéen s'est tourné vers les Nations Unies, centre universel d'harmonisation des actes des Etats conformément aux normes et principes collectivement défendus. Bien que nos résolutions aient eu un effet apaisant, année après année, nous n'avons pu venir jusqu'ici au secours de ce peuple. On a recouru aux bons offices du Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour rechercher un règlement politique. Et même cet homme de paix a dû puiser durement dans son immense réservoir de patience et de compétences diplomatiques sans résultats immédiats.

Les Nations Unies, dont le rôle central et l'objectif premier qui leur ont été assignés par la Charte sont le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ne lui ont pas donné la chance qu'il attend de promouvoir le règlement rapide, pacifique des différends. Nous remercions vivement le Secrétaire général de ses initiatives courageuses pour calmer la tension au Kampuchea.

Notre décision de parrainer le projet de résolution sur ce point repose sur le souhait de notre nation d'encourager sur le plan international le règlement pacifique de différends susceptibles de dégénérer en conflit. Nous nous félicitons du rôle joué par l'Organisation régionale, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), conformément à l'Article 33, paragraphe 1 de la Charte des Nations Unies.

Nous, Africains, avons acquis une solidarité qui a donné naissance au mouvement panafricain et à l'Organisation de l'unité africaine. C'est une chimie analogue qui a donné le jour au concept afro-asiatique. Le recours aux entités régionales s'impose lorsque les moyens internes échouent ou semblent impossibles. De nombreux différends en Afrique entre Africains eux-mêmes ont pu être réglés avec succès dans le cadre de mécanismes continentaux, parce que les parties intéressées sont mieux comprises par leurs pairs.

L'ANASE s'est efforcée de réunir toutes les parties à ce délicat conflit. Elles ont permis qu'un dialogue s'instaure à l'abri de toute influence excessive ou directe des principaux concurrents extérieurs dans la course au pouvoir ou à la survie dans la région.

Le texte du projet de résolution A/43/L.12 nous semble être la seule base satisfaisante pour éviter une mobilisation perturbatrice aux fins d'un appui extérieur stérile. Les parties doivent cesser de remettre en cause la crédibilité

M. Engo (Cameroun)

et la justesse de ces nations qui ont été encouragées par des sentiments régionaux et le souci d'utiliser leurs bons offices, que personne n'a refusé. Une fois retirées les troupes étrangères, il est à redouter un retour inévitable à d'anciennes ou nouvelles formes d'hostilité. Les deux anciens rivaux sont toujours là, chacun caressant l'illusion de se doter d'avantages nouveaux dans l'équilibre des pouvoirs.

Le large appui apporté par le Prince Norodom Sihanouk s'explique par le fait qu'il représente toujours la seule alternative possible de conduire la réconciliation dans cette nation déchirée par la guerre. Nous sommes reconnaissants au peuple kampuchéen d'avoir créé de nouvelles procédures et approches destinées à veiller à ce que le peuple puisse exercer véritablement son droit fondamental de choisir une direction inspirée qui le conduise vers des rivages nouveaux et propres de liberté et de bonheur, non pollués par les drogues, les seringues et les pipettes de conflits et de désespoir. Il est essentiel que chacun continue d'oeuvrer collectivement en faveur de la paix, car il est plus impérieux que jamais de ne pas perdre la bataille pour la paix.*

* Le Président assume de nouveau la présidence.

M. Engo (Cameroun)

Nous lançons un appel à tous nos amis, parties au conflit, à tous les Kampuchéens et à tous les Vietnamiens, pour qu'ils s'associent à nos efforts pour permettre le succès des initiatives en cours. Nous lançons un appel à toutes les troupes étrangères pour qu'elles se retirent, à tous les amis et partisans des adversaires pour qu'ils s'associent aux efforts tentés actuellement pour promouvoir la paix au Kampuchea et faire de la région une zone de paix.

Renonçons au conflit, créons des conditions qui rejettent la guerre dans les relations internationales. Laissons le renouveau actuel de la foi dans les principes et normes de la Charte des Nations Unies guider nos politiques étrangères et intérieures. Que l'humeur changeante des temps apporte réconfort et paix durable au peuple kampuchéen afin qu'il puisse, lui aussi, participer légitimement au processus d'édification d'un monde nouveau par le biais de mesures qui renforcent la paix universelle. Nous restons solidaires d'eux dans ces temps difficiles où ils recherchent la réconciliation nationale.

M. PIBULSONGGRAM (Thaïlande) (interprétation de l'anglais) : Le jour de Noël, en 1978, en violation flagrante des buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, la République socialiste du Viet Nam a envahi le Kampuchea et installé un régime à Phnom Penh. Outre qu'il a occupé le Kampuchea, le Viet Nam a suivi une politique conçue pour y effectuer un changement démographique profond.

L'agression contre le Kampuchea a été condamnée universellement et ne sera jamais tolérée. C'est une menace à la paix et à la sécurité tant régionales qu'internationales. L'impact le plus fort a été ressenti en Thaïlande qui est devenu, du jour au lendemain, un Etat de première ligne. La souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande ont souvent été violées. Au cours de ces 10 dernières années, les incursions vietnamiennes dans le territoire thaï ont été fréquentes. Des incidents tels que les bombardements au-delà de la frontière ont été fréquents. De nombreux villages ont été détruits. De nombreux citoyens thaïs ont été tués et des centaines blessés à la suite, directement ou indirectement, de ces incidents.

L'agression contre le Kampuchea a également fait de nombreux Kampuchéens des réfugiés et des personnes déplacées en Asie du Sud-Est et dans le monde entier. En effet, le problème des réfugiés de l'Asie du Sud-Est demeure l'une des conséquences les plus tragiques du problème kampuchéen. La Thaïlande offre abri et soins à plus

M. Pibulsonggram (Thaïlande)

de 300 000 Kampuchéens déplacés par le conflit qui sévit dans leur pays. Un flot régulier de quelque 700 Kampuchéens continue de traverser la frontière thaïlandaise chaque mois.

Depuis l'invasion du Kampuchea, en 1978, la Thaïlande, ainsi que d'autres membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et d'autres pays de même opinion, oeuvrent activement à la recherche d'une solution politique durable au conflit. Nous oeuvrons pour libérer les Kampuchéens de l'occupation étrangère afin que la paix et la sécurité soient restaurées en Asie du Sud-Est.

De concert avec quelque 60 Etats Membres des Nations Unies, nous avons présenté des résolutions de l'Assemblée générale, dans lesquelles l'Assemblée demande le retrait des troupes étrangères du Kampuchea. Nous aimerions voir renaître un Kampuchea souverain, indépendant, neutre et non aligné, qui ne menace aucun de ses voisins.

Le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique oeuvre également dans ce sens. Sa proposition de paix en huit points offre un moyen honorable de mettre un terme au problème kampuchéen. Cette proposition répond au désir de réconciliation nationale et de coexistence pacifique. Elle est compatible avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies et le droit international. Elle ouvre la voie au rétablissement d'un Kampuchea souverain, indépendant, neutre et non aligné, en paix avec tous ses voisins.

Au plan international, cette année est spéciale; mil neuf cent quatre-vingt-huit marque le début d'une tendance nouvelle et encourageante à la paix et à l'accommodement dans les relations internationales. Nous assistons à une nouvelle tendance que mon Ministre des affaires étrangères, le général de corps aérien Siddhi Savetsila, qualifie de "nouvel ordre mondial de paix et de justice".

En Asie du Sud-Est, l'année 1988 a été marquée par quelques initiatives en faveur d'un règlement politique d'ensemble du problème kampuchéen. Le Viet Nam a annoncé qu'il procéderait au retrait du Kampuchea de 50 000 soldats d'ici à la fin de 1988. Nous attendons la mise en oeuvre effective de ce retrait annoncé. La réunion informelle de Jakarta, appelée aussi JIM, s'est tenue en Indonésie en juillet dernier. La JIM a réuni pour la première fois les différentes factions kampuchéennes et des représentants du Viet Nam, puissance d'occupation. Des représentants d'autres pays concernés de la région ont également participé à la JIM.

M. Pibulsonggram (Thaïlande)

La JIM a mis sur pied un groupe de travail, qui s'est réuni à Jakarta du 17 au 20 octobre 1988. Malheureusement, les résultats de cette première réunion du groupe de travail ont été décevants. Il convient de noter que l'une des factions directement intéressées n'a pas participé à la réunion. En outre, nous avons constaté que de nouvelles conditions préalables avaient été posées. Nous avons également relevé l'insistance avec laquelle on demande que le retrait des troupes étrangères du Kampuchea se fasse simultanément avec la cessation de l'appui extérieur aux combattants de la liberté kampuchéens.

Mais, au titre d'un principe fondamental, ma délégation est convaincue qu'un peuple sous occupation étrangère a le droit légitime de mener une juste lutte pour libérer son pays. Pour ce faire, il a le droit de demander une assistance extérieure. Ma délégation est convaincue que l'appui extérieur apporté aux combattants de la liberté kampuchéens cessera dès la fin de l'occupation étrangère de leur pays.

La Thaïlande appuie le Groupe de travail de la JIM et espère qu'il parviendra à une convergence de vues, ce qui constituerait un progrès réel vers le règlement politique durable du conflit kampuchéen. En outre, nous suivons avec intérêt les efforts de Samdech Norodom Sihanouk qui tendent à ce même objectif.

Nous avons vu intervenir certains faits encourageants cette année, mais de nombreux obstacles subsistent. Il n'a toujours pas été donné suite aux exigences légitimes de la communauté internationale, telles qu'exprimées dans les nombreuses résolutions des Nations Unies sur le sujet. Les troupes vietnamiennes ne se sont toujours pas retirées. Le peuple du Kampuchea n'exerce toujours pas son droit à l'autodétermination. La paix, la stabilité et la sécurité n'ont toujours pas été restaurées en Asie du Sud-Est.

M. Pibulsonggram (Thaïlande)

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour dire au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, et à son représentant spécial, M. Rafeuddin Ahmed, combien elle leur est reconnaissante des efforts inlassables qu'ils déploient dans la recherche d'un règlement politique durable du problème kampuchéen. Les remerciements de ma délégation vont également à M. Léopold Gratz, Président de la Conférence internationale sur le Kampuchea, pour ses efforts et son intérêt constants.

Nos remerciements vont encore à l'Ambassadeur du Sénégal, M. Massamba Sarré, ancien président du Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea, à son distingué successeur, l'Ambassadrice Diallo et aux autres membres du Comité spécial pour leurs efforts inlassables et leur participation active à la recherche constante d'une solution politique d'ensemble au problème, conformément au mandat qui leur a été confié par la Conférence internationale sur le Kampuchea.

Cette fois encore, la Thaïlande se joint aux Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et à d'autres pays qui partagent les mêmes convictions pour présenter à l'Assemblée générale un nouveau projet de résolution sur le point de l'ordre du jour intitulé "La situation au Kampuchea". Nous sommes allés bien au-delà de ce que nous avons fait durant les neuf dernières années. Nous avons inclus des éléments qui, à notre avis, sont des composantes indispensables de tout règlement politique d'ensemble au regard des faits nouveaux intervenus cette année.

L'idée principale du projet de résolution reste la même. Il s'agit de déplorer que des forces étrangères soient toujours présentes au Kampuchea. On en exige le retrait sans condition et on réaffirme la nécessité pour tous les Etats d'adhérer strictement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Le projet de résolution traduit également le large consensus qui existe au sein du peuple kampuchéen quant au rôle que Samdech Norodom Sihanouk doit jouer en tant que dirigeant reconnu par tout le peuple kampuchéen. Il est également envisagé dans le projet de résolution que les forces étrangères se retirent sous une supervision et une surveillance internationales efficaces. Il est nécessaire de mettre l'accent sur la supervision et la surveillance internationale pour s'assurer que le retrait des forces étrangères du Kampuchea sera bien réel et qu'il ne s'agira pas d'un simple roulement des troupes comme ce fut le cas dans le passé. Il s'agit également de veiller à ce que l'anarchie ne règne pas au Kampuchea à la suite du retrait des troupes étrangères.

M. Pibulsonggram (Thaïlande)

On envisage également dans le projet de résolution la mise en place d'une autorité administrante provisoire après le retrait de toutes les forces étrangères et la dissolution de tous les régimes actuels. L'autorité administrante provisoire serait en exercice jusqu'à l'élection d'un nouveau gouvernement afin d'assurer la continuité des fonctions gouvernementales courantes pendant la période de transition. En exigeant la promotion de la réconciliation nationale de tous les Kampuchéens sous la conduite de Samdech Norodom Sihanouk, les auteurs du projet de résolution savent pertinemment qu'une paix durable passe obligatoirement par un processus de réconciliation nationale entre les factions kampuchéennes. L'exclusion de l'une quelconque de celles-ci serait politiquement et militairement désastreuse. Cela reviendrait à prolonger le conflit.

Les auteurs sont conscients du fait que dans un passé récent et jusqu'à ce jour, il y a eu au Kampuchea de graves violations des droits de l'homme. Nous voulons que cessent ces violations et qu'elles ne se reproduisent plus. Voilà pourquoi nous avons inclus dans notre projet de résolution la formule "non-retour aux politiques et aux pratiques d'un passé récent, qui ont été universellement condamnées". Cette phrase se trouvait dans le rapport de 1985 du Secrétaire général sur la situation au Kampuchea.

Une fois de plus, l'Assemblée générale doit se pencher et statuer sur le projet de résolution tel qu'il apparaît dans le document A/43/L.12, et dont 64 pays se sont portés coauteurs.

Ma délégation estime que ce projet de résolution sur la situation au Kampuchea est juste et équitable. On y formule des exigences légitimes conformes aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et au droit international. Le projet comprend des éléments nouveaux que les auteurs jugent essentiels au processus qui mène au règlement du problème kampuchéen et à la réconciliation nationale du peuple kampuchéen.

Nous voulons enfin le rétablissement d'un Kampuchea absolument souverain, indépendant, neutre et non aligné, capable de vivre en paix et en harmonie avec tous ses voisins. Ma délégation estime également que l'adoption de ce projet de résolution par l'Assemblée serait une nouvelle étape importante et constructive vers la restauration de la paix et de la sécurité en Asie du Sud-Est. Son adoption serait également tout à l'honneur de l'Organisation des Nations Unies elle-même.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons entendu le dernier orateur qui souhaitait intervenir dans le débat relatif à cette question.

L'Assemblée va maintenant examiner le projet de résolution A/43/L.12.

Je donne la parole aux délégations qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote.

Permettez-moi de vous rappeler que conformément à la décision 34/401, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et doivent être prononcées par les délégations de leur place.

M. MOYA PALENCIA (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Depuis 1979, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté diverses résolutions dans le but de contribuer à la solution du conflit du Kampuchea. La position du Gouvernement mexicain sur ces résolutions était fondée sur le strict respect des principes directeurs du droit international. Dans le cas qui nous occupe, plus que dans tout autre, les principes fondamentaux de la non-intervention et de l'autodétermination des peuples sont en jeu, et même en opposition. Le Mexique a toujours soutenu qu'on ne peut dissocier l'application de ces principes. Certes, il a toujours refusé sans équivoque la présence de forces étrangères sur le territoire du Kampuchea, mais il a souligné qu'on ne pouvait oublier que ceux qui ont pris le pouvoir par la force dans ce pays en 1975 ont également foulé aux pieds l'un des droits essentiels de la personne humaine : le droit à la vie. On ne peut justifier en aucune façon l'occupation étrangère et le refus du droit à l'autodétermination et on ne peut pas davantage laisser la porte ouverte à la prolongation du génocide dont a été victime le peuple du Kampuchea.

Malheureusement, les résolutions approuvées dans le passé ne reflétaient pas ces préoccupations du Gouvernement mexicain et, en conséquence, ma délégation avait été dans l'obligation de s'abstenir lors du vote.

Le projet de résolution A/43/L.12 dont nous sommes saisis contient des éléments nouveaux et mentionne les événements positifs qui se sont produits au cours de l'année. Pour la première fois, la voie est ouverte à un accord définitif permettant au peuple kampuchéen d'exercer pleinement ses droits souverains indépendamment de toute ingérence extérieure.

M. Moya Palencia (Mexique)

Comme le projet de résolution l'indique de façon catégorique, il faut empêcher le retour aux politiques et aux pratiques d'un passé récent, qui ont été universellement condamnées, à savoir le génocide perpétré contre le peuple kampuchéen. Autre aspect positif, il n'est fait aucune référence à la coalition de forces qui comprenaient la faction responsable de ces actes de barbarie commis les années précédentes.

Par conséquent, le Gouvernement mexicain votera pour le projet de résolution, afin d'exprimer son appui total au processus diplomatique actuellement en cours, qui établit les bases d'une solution négociée du conflit, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

Autre élément que mon gouvernement a pris en compte, le projet mentionne la réunion informelle de Jakarta, tenue à Bogor, en Indonésie, du 25 au 28 juillet 1988, avec la participation de toutes les parties en cause des autres pays intéressés.

Cependant, le Gouvernement mexicain aurait souhaité que le projet tienne compte de manière plus équilibrée et plus complète de l'attitude constructive dont ont fait preuve les parties intéressées. A cet égard, le projet aurait dû encourager vivement la poursuite du processus de négociation. Par exemple, nous ne pouvons ignorer qu'il a été annoncé que les réunions diplomatiques de ce mois iront dans ce sens.

De même, le Gouvernement mexicain reconnaît que, si l'Assemblée générale doit appuyer ce processus de réconciliation nationale entre les Kampuchéens, il incombe de façon souveraine et exclusive au peuple du Kampuchea d'en fixer les modalités et les caractéristiques ainsi que de décider sous la direction de qui il se déroulera.

Ma délégation espère qu'au cours de la prochaine session, l'Assemblée générale adoptera, sans vote si possible, une résolution qui reconnaîtra les nouveaux progrès réalisés en ce qui concerne l'octroi de l'autodétermination au peuple du Kampuchea dans un cadre qui garantisse sa souveraineté, son indépendance, son caractère non aligné et son intégrité territoriale, à l'abri de la menace de pratiques inacceptables de génocide.

M. DAH (Burkina Faso) : Le point de l'ordre du jour intitulé "La situation au Kampuchea" appelle de la part de ma délégation le commentaire suivant destiné à expliquer le sens du vote qu'elle va émettre bientôt. Ma délégation fait sienne la pensée que le Mahatma Gandhi exprimait tout au long de la lutte d'indépendance :

M. Dah (Burkina Faso)

"La liberté est un don de Dieu et un don de Dieu ne peut jamais être retiré à ses enfants."

Aujourd'hui, comme hier, cette pensée a démontré sa justesse et sa valeur. Et il ne s'agit pas d'autre chose lorsque l'on parle du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et qui constitue l'un des principes cardinaux de notre organisation. Ce principe et d'autres principes non moins fondamentaux de la Charte des Nations Unies se trouvent violés au Kampuchea par l'un des membres de notre organisation qui, depuis 10 ans, occupe avec ses troupes un territoire qui n'est pas le sien.

En effet, depuis 1978, le peuple du Kampuchea vit sous la présence des troupes d'occupation. Dans cette situation, et c'est là aussi où le bât blesse, l'occupation est le fait d'un pays qui a été lui-même meurtri par les effets conjugués du colonialisme et de l'impérialisme. Ce pays a su relever, en son temps, l'humiliation en se libérant des envahisseurs successifs.

A l'époque où les affres de la guerre tenaillaient ce pays, la communauté internationale a élevé sa voix pour le soutenir. Cela relève d'un passé récent, trop récent pour que la mémoire de l'homme l'ait déjà oublié.

Dans la vision globale de notre monde en cette fin de siècle, le Burkina Faso, pour marquer son attachement à l'idéal de liberté pour tous, se doit de rejeter toute attitude de complaisance consistant à appliquer deux poids et deux mesures pour des situations comparables. Nous appuyerons donc le projet de résolution qui est soumis à l'appréciation de l'Assemblée générale car la liberté du peuple cambodgien et l'intégrité de son territoire doivent être sauvegardées.

Néanmoins, ma délégation est consciente de l'insuffisance du texte de la résolution. Certaines dispositions de ce texte égratignent des susceptibilités, d'autres prêtent à confusion quant à l'interprétation à en retenir. Cependant, à notre sens, l'essentiel de la question a été bien cerné dans la mesure où le fondement de la résolution demeure l'évacuation du territoire du Kampuchea. Pour le Burkina Faso, la solution politique passe par l'extirpation de la racine du problème qui est l'invasion et l'occupation continuelle du Kampuchea. Pour ma délégation, les imperfections décelées çà et là dans le texte du projet de résolution A/43/L.12 ne sauraient signifier une quelconque tentative d'immixtion dans les affaires intérieures des pays en conflit. Aussi estimons-nous que les dispositions du douzième alinéa du préambule et du paragraphe 2 du dispositif de la

M. Dah (Burkina Faso)

résolution ne peuvent être perçues que sous la forme de rappel des faits simplement historiques et n'impliquent aucune ingérence dans les affaires intérieures du peuple kampuchéen, domaine strictement réservé à ce peuple. Nous marquons d'ores et déjà notre réserve sur ces deux passages, dans l'hypothèse où l'entendement différencierait du nôtre, car mon pays réproouve toute ingérence dans les affaires intérieures des autres nations.

La solution du problème kampuchéen requiert également une réconciliation nationale et l'instauration de la confiance entre toutes les parties concernées. Ces démarches sont incontournables si ce pays, qui a subi des dévastations incommensurables et son peuple des souffrances indicibles, veut restaurer la paix sans laquelle la reconstruction et le développement ne peuvent être entrepris.

Dans ce contexte, toutes les parties, qui doivent accepter de s'asseoir autour d'une même table de négociation, doivent également faire montre de plus de détermination à trouver une solution définitive. A cet égard, nous exhortons toutes les parties à accueillir favorablement toute proposition qui leur serait faite dans ce sens, en particulier de la part de notre secrétaire général.

Pour mon pays, notre organisation est et reste la garante de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale des petits comme des grands pays. De même, elle veille au respect des droits de l'homme que certaines pratiques tendraient à ignorer. Le Burkina Faso est prêt à apporter son appui à toute solution négociée pour aider le peuple cambodgien à recouvrer la liberté. Mon pays renouvelle son estime à ce peuple, tout comme il réitère son amitié au peuple vietnamien avec lequel il partage par ailleurs beaucoup d'affinités.

M. PHAM NGAC (Viet Nam) (interprétation de l'anglais) : Compte tenu des nouveaux faits intervenus dans la région, la délégation du Viet Nam estime que le moment est venu d'entamer un nouveau chapitre dans le domaine de la coopération établie entre les pays de l'Asie du Sud-Est au sujet de la question du Kampuchea examinée par l'Organisation des Nations Unies et de créer les conditions appropriées pour que celle-ci puisse jouer un rôle positif dans le règlement de cette question. Dans cet esprit, le Viet Nam et le Laos ont proposé aux pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) de présenter conjointement un projet de résolution relatif au Kampuchea à la présente session de l'Assemblée générale dans lequel on se féliciterait, en leur apportant un plein appui, des efforts faits par les pays de l'Asie du Sud-Est et les factions kampuchéennes pour mettre au point une solution pacifique de la question du Kampuchea et on leur demanderait d'informer régulièrement l'Organisation des Nations Unies des progrès réalisés. Il est regrettable, cependant, que les pays de l'ANASE n'aient pas accepté cette proposition du Viet Nam et du Laos.

Le projet de résolution présenté cette année par les pays de l'ANASE non seulement ne témoigne nullement de l'esprit de dialogue et de coopération qui s'est manifesté à la réunion informelle de Jakarta, mais continue de déformer les faits au Kampuchea, répète de fausses allégations contre le Viet Nam et tente d'imposer le point de vue d'une partie à l'autre. Ce projet ne fait que maintenir dans l'impasse l'examen de la question du Kampuchea à l'Organisation des Nations Unies et empêche celle-ci de s'acquitter de la noble responsabilité qui lui incombe en la matière.

Le projet de résolution de l'ANASE ne reflète pas non plus, de manière appropriée, les préoccupations profondes de l'opinion mondiale et de nombreux pays qui ont pris la parole au cours du présent débat à l'Assemblée générale et qui ont demandé instamment que le régime criminel de Pol Pot soit effectivement empêché de revenir au pouvoir au Kampuchea après le retrait des forces vietnamiennes.

Pour toutes ces raisons, la délégation du Viet Nam se voit obligée de voter contre le projet de résolution A/43/L.12. Le Viet Nam continuera d'oeuvrer pour qu'un projet de résolution ralliant vraiment le consensus puisse être présenté à l'Assemblée générale, afin de servir au mieux les intérêts de toutes les parties en cause - et, au premier chef, du peuple kampuchéen.

M. LI LUYE (Chine) (interprétation du chinois) : Sur instruction de son gouvernement, la délégation de la Chine souhaite faire la déclaration suivante avant le vote.

Premièrement, la question du Kampuchea est née de l'invasion armée de ce pays souverain par les autorités vietnamiennes. Le peuple kampuchéen vit depuis 10 ans dans une extrême détresse sous l'occupation militaire étrangère. Les violations flagrantes répétées de la souveraineté du Kampuchea et des droits de l'homme fondamentaux de son peuple par les autorités vietnamiennes ont été largement condamnées par l'opinion mondiale éprise de justice et doivent toujours l'être.

Deuxièmement, le retrait rapide et total des forces vietnamiennes du Kampuchea est la clef d'un règlement politique global de la question du Kampuchea. En liant le retrait de ses forces au problème interne du Kampuchea et à d'autres questions, le Viet Nam s'efforce de trouver des prétextes pour justifier la remise à plus tard du retrait de ses forces du Kampuchea et ses manoeuvres d'obstruction à un règlement politique du problème kampuchéen. Le Gouvernement chinois s'oppose résolument à cette position des autorités vietnamiennes.

Troisièmement, le problème interne du Kampuchea ne peut être réglé que par le peuple kampuchéen lui-même, selon son propre choix, par le biais d'élections libres et à l'abri de toute ingérence extérieure ou de menace de recours à la force. Le droit du peuple kampuchéen de décider librement de son propre avenir doit être rétabli et respecté par tous.

La délégation chinoise, qui respecte les positions de principe que je viens d'exposer et qui a pris note de la note explicative accompagnant le projet de résolution présenté par les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), votera pour le projet de résolution intitulé "La situation au Kampuchea".

M. TILLET (Belize) (interprétation de l'anglais) : La délégation du Belize votera pour le projet de résolution A/43/L.12 intitulé "La situation au Kampuchea". Nous le faisons dans un esprit de solidarité avec le peuple kampuchéen et pour donner le plus grand poids à la demande de la communauté internationale qui ne cesse d'exiger le retrait de toutes les troupes étrangères du Kampuchea, ainsi que pour soutenir le peuple kampuchéen dans sa lutte pour son indépendance, sa souveraineté, son intégrité territoriale et la non-ingérence et la non-intervention dans les affaires intérieures du Kampuchea. Cependant, nous sommes préoccupés par certains aspects de ce projet de résolution.

M. Tillett (Belize)

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'adjonction au douzième alinéa du préambule et au paragraphe 2 du dispositif du membre de phrase suivant : "le non-retour aux politiques et aux pratiques d'un passé récent, qui ont été universellement condamnées". Ma délégation ne peut accepter aucun lien entre une question interne et le retrait des troupes étrangères. Ce membre de phrase implique un lien. En conséquence, nous nous réservons notre position sur cette disposition.

Deuxièmement, le Viet Nam a toujours prétendu qu'il avait envahi le Kampuchea pour renverser Pol Pot et les Khmers rouges et empêcher leur retour au pouvoir. L'adjonction au projet de résolution dont j'ai parlé pourrait être interprétée comme justifiant l'invasion du Kampuchea par le Viet Nam et comme approuvant une nouvelle invasion à une date ultérieure. Ma délégation ne peut accepter une telle justification.

Troisièmement, le lien entre le "non-retour aux politiques et aux pratiques d'un passé récent, qui ont été universellement condamnées" et le retrait des forces étrangères implique une ingérence dans ce qui est une affaire intérieure du Kampuchea - ingérence que ce projet de résolution réproouve. Ma délégation pense qu'il est contradictoire de demander dans le même projet de résolution - dans le même paragraphe - le "non-retour aux politiques et aux pratiques d'un passé récent, qui ont été universellement condamnées" et de prier tous les Etats de s'engager à ne pas s'ingérer et à ne pas intervenir dans les affaires intérieures du Kampuchea. En formulant cette première demande, nous enlevons toute valeur à la seconde.

Enfin, "le non-retour aux politiques et aux pratiques d'un passé récent, qui ont été universellement condamnées" est un membre de phrase dont les termes sont trop généraux. Elle ne fait pas référence à une politique ou à une pratique particulière. Elle ne fait même pas référence aux violations des droits de l'homme. Il s'agit de politiques et de pratiques. Nous n'approuvons pas les violations des droits de l'homme. Au Belize, les citoyens du Belize et les étrangers jouissent librement de tous leurs droits de l'homme. Nous condamnons les actes de génocide de Pol Pot. Mais le droit des Etats de gérer en toute indépendance leurs propres affaires est un droit sacré pour le peuple et le Gouvernement du Belize, et nous ne voulons pas qu'un Etat ou une organisation quelconque vienne créer un précédent en s'ingérant ou en intervenant dans les affaires intérieures d'un Etat.

M. Tillett (Belize)

Pour toutes ces raisons, ma délégation doit réserver sa position sur ce membre de phrase, car nous estimons qu'il s'agit d'une question qui doit être laissée au jugement du peuple kampuchéen lui-même.

Nous continuons d'appuyer avec enthousiasme le peuple kampuchéen et ce projet de résolution, qui vise le règlement de la situation au Kampuchea.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée générale va se prononcer sur le projet de résolution A/43/L.12.

Nous allons procéder au vote.

Le rapport de la Cinquième Commission concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution est contenu dans le document A/43/766.

Un vote enregistré a été demandé.

Votent pour : Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Afghanistan, Albanie, Angola, Bulgarie, Cuba, Ethiopie, Hongrie, Mongolie, Nicaragua, Pologne, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam, Yémen démocratique.

S'abstiennent : Algérie, Congo, Guyana, Inde, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Liban, Madagascar, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Vanuatu, Yémen, Zimbabwe.

Par 122 voix contre 19, avec 13 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 43/19).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'espagnol) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote.

M. INSANALLY (Guyana) (interprétation de l'anglais) : Craignant que l'abstention de ma délégation sur le projet de résolution A/43/L.12 ne soit mal interprétée, je souhaite indiquer clairement qu'il s'agit moins d'un commentaire sur les problèmes importants dont nous sommes saisis que d'une volonté d'encourager toutes les parties directement concernées par la situation au Kampuchea à poursuivre activement leur quête d'une solution pacifique négociée.

Bien que nous soyons éloignés de la région et que pour cette raison, nous ne soyons pas en mesure d'évaluer pleinement la complexité des questions en jeu, il nous semble que récemment, les perspectives d'un règlement négocié se sont considérablement rapprochées. La réunion informelle de Jakarta, de toute évidence a permis d'amorcer un dialogue constructif qui, s'il était mené jusqu'à son terme, pourrait instaurer l'entente entre les parties.

Dès lors, nous ne voulons pas agir, ou avoir l'air d'agir, dans un sens qui serait mal interprété ou qui affecterait l'état précaire où sont apparemment parvenues les négociations. Par conséquent, ma délégation a décidé de s'abstenir en espérant, comme je l'ai indiqué, que les nouvelles voies qui ont été ouvertes pourront être pleinement explorées.

M. MUNTASSER (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation avait l'habitude de voter contre les projets de résolution sur la situation au Kampuchea parce qu'ils étaient déséquilibrés et n'étaient pas susceptibles de conduire à la réalisation des nobles objectifs de paix et de sécurité au Kampuchea et à l'autodétermination du peuple kampuchéen. Cependant, ma délégation a choisi aujourd'hui de s'abstenir sur le projet de résolution pour plusieurs raisons. Premièrement, quelques amendements positifs l'ont modifié. Deuxièmement, nous avons pris note des récentes initiatives prises et des efforts tentés avec succès pour instaurer la paix entre les pays de la région, notamment lors de la réunion informelle de Jakarta, qui a abouti à des résultats constructifs sur la voie du règlement de ce problème. Troisièmement, le Viet Nam a adopté une position positive en acceptant de retirer le reste de ses troupes du Kampuchea au début de 1990.

C'est pour toutes ces raisons que la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne s'est abstenue.

M. ADOUKI (Congo) : La délégation du Congo avait effectivement l'habitude de voter contre le projet de résolution sur ce sujet. Il se trouve que cette année, ma délégation s'est abstenue lors du vote du projet de résolution A/43/L.12 intitulé "La situation au Kampuchea".

Ma délégation a été encouragée par les récentes initiatives entreprises par les pays de l'Asie du Sud-Est, avec la participation directe des parties en cause. Nous nous félicitons de ce que ce sentiment soit largement partagé par la communauté internationale, et c'est d'ailleurs ce qui ressort du rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies lorsqu'il note que "toutes les parties souhaitent abandonner la voie de la confrontation prolongée et stérile et parvenir à un règlement politique par le biais de négociations véritables et de concessions mutuelles." (A/43/730, par. 23)

Ma délégation regrette par conséquent que ces nouveaux développements enregistrés dans la région n'aient pas, cette année, débouché sur une résolution de consensus, ce qui, aux yeux de ma délégation, aurait donné des raisons d'espérer davantage pour l'avenir du Kampuchea.

C'est pourquoi, en dépit du fait que la résolution qui vient d'être adoptée prend effectivement en compte certaines préoccupations en ce qui concerne le processus de règlement pacifique, ma délégation a cru devoir s'abstenir lors du vote.

Mon pays reste fermement attaché à une politique de dialogue et aux principes d'un règlement négocié au Kampuchea qui tienne compte des intérêts de toutes les parties concernées.

M. MOHAMMED (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation s'est abstenue lors du vote du projet de résolution A/43/L.12 qui vient d'être adopté. Cette position reflète le souci de l'Iraq et son attachement à la nécessité de voir les parties au conflit parvenir à un règlement négocié qui pourrait être rapidement mis en exécution et garantirait les droits inaliénables du peuple kampuchéen et de ses forces nationales.

Tout en se félicitant de l'esprit qui a présidé à la réunion informelle de Jakarta, qui a eu lieu en juillet dernier, l'Iraq appuie la poursuite du dialogue en cours entre les parties concernées et demande qu'il se poursuive dans le cadre des principes du droit international et des intérêts des pays de la région et en vue de réaliser la paix et le progrès dans la région.

M. Mohammed (Iraq)

Toutefois, je tiens à préciser qu'en ce qui concerne la question du Kampuchea, l'Iraq se fonde sur la position positive qu'a prise le Mouvement des pays non alignés et qui figure dans la Déclaration du huitième Sommet de ce mouvement ainsi que dans celle des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés lorsqu'ils se sont réunis à Nicosie il y a quelques mois.

M. ESSY (Côte d'Ivoire) : Depuis neuf années consécutives, la Côte d'Ivoire a apporté son soutien aux différentes résolutions exigeant le retrait total des forces vietnamiennes du Kampuchea et le rétablissement du droit du peuple du Kampuchea de décider lui-même de sa propre destinée. Elle a apporté cette année encore son appui à la résolution A/43/L.12 qui tout en poursuivant les mêmes objectifs que les précédentes résolutions, y introduit des éléments nouveaux devant la perspective de voir enfin une solution politique globale résoudre le problème du Kampuchea et qui aura nécessairement pour effet, non seulement de réduire la tension entre les Etats de la région mais d'apporter enfin une certaine stabilité dans cette péninsule de l'Asie du Sud-Est qui jusqu'à présent n'a que trop souffert de la guerre.

La résolution adoptée réaffirme la nécessité des Etats de se conformer aux principes de la Charte et notamment au respect de l'indépendance nationale, de l'intégrité territoriale de tous les Etats, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force. Tous ces principes qui dans le cas d'espèce du Kampuchea ont été impunément violés par le Viet Nam.

C'est donc à la lumière de ces principes consacrés par la Charte et précisés dans la déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats, qu'il faut placer le paragraphe 2 du dispositif de la résolution qui esquisse des directives pour l'avenir d'un Kampuchea indépendant, neutre et non aligné.

Ma délégation appuie surtout dans ce paragraphe l'idée de promouvoir la réconciliation nationale de tous les Kampuchéens sous la conduite du Prince Norodom Sihanouk qui symbolise la légitimité du pouvoir au Cambodge.

Au nom de ce même principe de non-ingérence dans les affaires intérieures que nous défendons et revendiquons pour un Kampuchea souverain, nous estimons qu'une telle réconciliation qui est à la base de toute vraie solution devrait intégrer toutes les parties kampuchéennes dans la gestion et la reconstruction nationale du pays.

Nous condamnons certes les politiques et pratiques qui étaient en usage récemment tout comme celles qui continuent encore du fait de l'occupation étrangère du Kampuchea.

M. Essy (Côte d'Ivoire)

Aucun argument ne peut de l'avis de ma délégation légitimer la violation du principe de non-intervention. Nous pensons que sous la direction du Prince Sihanouk dont l'habileté et l'expérience politique ne sont plus à démontrer, les différentes factions du Kampuchea, instruites par les amères expériences du passé trouveront en elles-mêmes la force nécessaire pour transcender leur divergence interne et reconstruire un Kampuchea indépendant, neutre et non aligné tel que le souhaitent aujourd'hui le peuple du Kampuchea et tous les Etats épris de paix.

La séance est levée à 13 h 15.